JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



BIMENSUEL

Paraissant les 15 et 30 de chaque mois

15 Décembre 2018

60^{ème} année

N°1427

SOMMAIRE

I-LOIS & ORDONNANCES

II- DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

	Gouvern	ement					799
30 Octobre 2018		n°296-2018	1				
29 Octobre 2018		n°294-2018 po à la Présidence				_	
29 Octobre 2018	Décret n	n° 292-2018 por	tant nomin	ation du Premi	ier Min	istre	.799
Actes Divers							

02 Novembre 2018	Décret n°297-2018 portant nomination d'une chargée de Mission à la Présidence de la République 800
07 Novembre 2018	Décret n°302-2018 modifiant le décret n°296-2018 du 30/10/2018 portant nomination des membres du Gouvernement
07 Novembre 2018	Décret n°303-2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major Général des Armées
07 Novembre 2018	Décret n°304-2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major Général des Armées Adjoint
07 Novembre 2018	Décret n°305-2018 portant nomination de l'Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité
07 Novembre 2018	Décret n°306-2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major de la Marine
	Ministère de la Justice
Actes Divers	
19 Mars 2018	Décret n°072-2018 autorisant M. Moussa Oumar Dia à conserver la nationalité mauritanienne
\mathbf{M}	linistère de l'Economie et des Finances
Actes Réglementair	
25 Septembre 2018	Décret n° 273-2018 portant ouverture de crédits d'avance sur le budget de l'Etat au titre de l'année 2018
Ministère de	la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le
Pa	rlement Porte parole du Gouvernement
Actes Réglementair	es
19 Septembre 2018	Décret n° 271-2018 fixant les attributions du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement et l'organisation de l'administration centrale de son département

III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

IV-ANNONCES

II- DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Actes Divers

Décret n°292-2018 du 29 Octobre 2018 portant nomination du Premier Ministre

<u>Article Premier</u>: Monsieur **Mohamed Salem Ould Bechir** est nommé Premier Ministre.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence et au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°294-2018 du 29 Octobre 2018 portant nomination du Ministre d'Etat Chargé de Mission à la Présidence de la République

<u>Article Premier</u>: Monsieur **Yahya Ould Hademine** est nommé Ministre d'Etat Chargé de Mission à la Présidence de la République.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°296-2018 du 30 Octobre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement

Article premier: Sont nommés:

- **Ministre de la Justice** : Moctar Malal Dia
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération: Smael Ould Cheikh Ahmed
- **Ministre de la Défense Nationale :** Général de Division Mohamed Ould Mohamed Ahmed Ould Ghazouani
- Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation : Ahmedou Ould Abdella
- Ministre de l'Economie et des Finances : Moctar ould Djay
- Ministre des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel : Ahmed Ould Ehel Daoud
- Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines: Mohamed Ould Abdel Vettah

- Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration : Seyidna Ali Ould Mohamed Khouna
- **Ministre de la Santé** : Pr. Kane Boubacar
- **Ministre des Pêches et de** l'**Economie Maritime** : Yahya Ould Abed Dayem
- Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : Khadijetou Mint M'Bareck Fall
- Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire : Nani Ould Chrougha
- **Ministre du Développement Rural** : Lemina Mint El Kotb Ould Moma
- Ministre de l'Equipement et des Transports : Amal Mint Maouloud
- Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement : Isselmou Ould Sid'El Moctar Ould Lehbib
- Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle : Naha Mint Hamdi Ould Mouknass
- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication : Sidi Ould Salem
- Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement porte – parole du Gouvernement : Sidi Mohamed Ould Maham
- Ministre de la Jeunesse et des Sports: Dinda Bal
- Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille : Marième Mint Bilal
- Ministre de l'Environnement et du Développement Durable : Amedy Camara
- Ministre Secrétaire Général du Gouvernement : Zeinebou Mint Ely Salem
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget : Mohamed Ould Kembou

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

799

Décret n°297-2018 du 02 Novembre 2018 portant nomination d'une chargée de Mission à la Présidence de la République

<u>Article Premier</u>: **Dr. Koumba Ba** est nommée Chargée de Mission à la Présidence de la République.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°302-2018 du 07 Novembre 2018 modifiant le décret n°296-2018 du 30/10/2018 portant nomination des membres du Gouvernement

<u>Article Premier</u>: L'article premier du décret n°296-2018 du 30/10/2018 portant nomination des membres du Gouvernement, est modifié ainsi qu'il suit :

Article premier (nouveau): Lire:

 Ministre de la Défense Nationale : Général de Division Mohamed Ould Cheikh Mohamed Ahmed

Au lieu de :

 Ministre de la Défense Nationale : Général de Division Mohamed Ould Mohamed Ahmed Ould Ghazouani

Le reste sans changement.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°303-2018 du 07 Novembre 2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major Général des Armées

<u>Article Premier</u>: Est nommé Chef d'Etat – Major Général des Armées: Général de Division Mohamed Cheikh Mohamed Lemine Elemine

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°304-2018 du 07 Novembre 2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major Général des Armées Adjoint

<u>Article Premier</u>: Est nommé Chef d'Etat – Major Général des Armées: Contre – Amiral Isselkou Cheikh Elwely

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°305-2018 du 07 Novembre 2018 portant nomination de l'inspecteur général des Forces Armées et de Sécurité

Article Premier: Est nommé Iinspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité: Général de Brigade Habiboullah Nehah Ahmedou

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Décret n°306-2018 du 07 Novembre 2018 portant nomination du Chef d'Etat – Major de la Marine

<u>Article Premier</u>: Est nommé Chef d'Etat – Major de la Marine: Capitaine de Vaisseau: Ahmed Seyid Benaouf

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de la Justice

Actes Divers

Décret n°072-2018 du 19 Mars 2018 autorisant M. Moussa Oumar Dia à conserver la nationalité mauritanienne

Article Premier: M. Moussa Oumar Dia né le 03/01/1984 à Moudjeria, Fils de M. Oumar Hamady Dia et de Couro Wane Birane Wane, profession; sans, Numéro National d'Identification: 1070497045, ayant acquis la nationalité Française, est autorisé à conserver sa nationalité mauritanienne d'origine.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de l'Economie et des Finances

Actes Réglementaires

Décret N° 273-2018 du 25 Septembre 2018 portant ouverture de crédits d'avance sur le budget de l'Etat au titre de l'année 2018

Article Premier: Il est ouvert, sur le budget général de l'Etat de l'année2018, des crédits d'avance à hauteur d'un milliard huit cent quarante six millions dix sept mille neuf cent soixante dix-huit(1 846 017 978) Ouguiya N-UM. Ces crédits proviennent des recettes supplémentaires ci-après :

- 1.093.759.790 Ouguiya N-UM de nivellement en compte de recettes exceptionnelles (729) des soldes créditeurs des comptes de dépôts des projets auprès du Trésor Public gelés au 31/12/2017 dans le cadre de l'opération d'intégration de ces projets au système RACHAD;
- 210.000.000Ouguiya N-UM correspondant à des recettes exceptionnelles de l'Etat nivelés à partir de certains comptes à la BCM. Une partie de ces recettes d'un montant de 139,3 millions d'Ouguiyas N-UM émane de remboursements de particuliers au titre d'emprunts sur des lignes de crédits ouvertes sur garantie de l'Etat par certains bailleurs de fonds (FADES)au secteur privé. L'autre partie représente le reliquat de montants indûment perçus et remboursés par certains hommes d'affaires;
- 572.258.188Ouguiya N-UM de recettes fiscales supplémentaires estimées sur la base des tendances de l'exécution budgétaire en recettes constatée au 30 juin 2018.
- Des économies de 26.910.897,20 d'Ouguiyas N-UM générées par la prise en compte des changements intervenus dans les organigrammes de six (6) titres budgétaires.

<u>Article 2</u>: Les emplois de ces recettes supplémentaires sont répartis conformément aux inscriptions budgétaires ci-après :

- La prise en charge des dépenses sur les projets dont les crédits ont été gelés au 31/12/2017, suite à leur intégration au système RACHAD d'un montant de 1.093.759.790 Ouguiya N-UM;
- Le paiement en faveur de la Banque Centrale de Mauritanie de 232 832 191 d'Ouguiya N-UM, correspondant aux échéances au titre de 2018 de la convention de l'Etat avec cette Institution;
- La prise en charge d'une subvention des hydrocarbures pour un montant de 300MillionsN-UM;
- Inscription d'un montant de 443.115.065d'Ouguiya N-UM, correspondant au reliquat des charges des élections de septembre 2018;
- La prise en charge de 122.574.949 d'Ouguiya N-UM correspondant à la couverture du reliquat des paiements du projet de construction du nouveau Centre International de Conférences.

Article 3: Le déficit des recettes du Fonds d'Aide et d'Intervention pour le Développement (FAID) au titre de l'année 2018, évalué à 1.620.000.000 N-UM, est compensé par un retrait supplémentaire d'un montant équivalent à partir du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH).

Article 4: Les ouvertures, transferts et annulations de crédits objet du présent décret sont détaillés dans les tableaux à montants exprimés en N-UM ci-après:

RESSOURCES BUDGETAIRES			
RESSOURCES BUDGETAI	IRES	Recettes additionnelles	
TITRE 1: RECEITES FIS CALES			
CHAPITRE 4: TAXES SUR LES BIENS ET SERVIC	ES		
Article 1: Taxe sur la valeur ajoutée		267 790 354	
Paragraphe 2: Taxe sur la valeur ajoutée sur les importa	ations	267 790 354	
Article 4: Accises Paragraphe 1: Taxe sur les produits pétroliers		133 895 176 133 895 176	
Sous Total chapitre		401 685 530	
1			
CHAPITRE 5: IMPO IS SUR LE COMMERCE ET I	LES TRANSACTIONS II	NTERNATIO NALES	
Article 2: Droit fiscal à l'importation		170 572 658	
Paragraphe 1: Droit fiscal à l'importation		170 572 658	
Sous Total chapitre		170 572 658	
TO TAL TITRE 1		572 258 188	
TO IAL TIRE!		372 236 199	
TITRE 2:	RECETTES NON FIS	CALES	
CHAPITRE 9: RECEITES DIVERSES			
Article 4: Recettes pétrolières		1 620 000 000	
Paragraphe 1: Revenus tirés du compte pétrolier Sous Total chapitre		1 620 000 000 1 620 000 000	
Sous Iotal Chapter		1 020 000 000	
TO TAL TITRE 2		1 620 000 000	
TITRE 5 : CO	MPTES SPECIAUX DI	UTRESOR	
CHAPITRE 3 : COMPTES D'AFFECTATION SPEC	IALE		
Article 1: Comptes d'affectation spéciale	L	-1 620 000 000	
Sous Total chapitre		-1 620 000 000	
TO TAL TITRE 5		-1 620 000 000	
TITRE 6 : RE	CETTES EXCEPTION	NELLES	
CHADITOE 1 - DECEPTES EXCEDITIONINE LES			
CHAPITRE 1 : RECEITES EXCEPTIONNELLES			
Article 1: Recettes exceptionnelles		1 303 759 790	
Paragraphe 1: Recettes exceptionnelles		1 303 759 790	
Sous Total chapitre		1 303 759 790	
	802		
TO TAL TITRE 6		1 303 759 790	
TO TAL RESSOURCES BUDGETAIRES		1 876 017 978	

DEPENSES BUDGETAIRES

NOMENCLATURE DETAILLEE

CREDITS OUVERTS

(+)/ANNULES (-)

TITRE N°: 11 MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPÉRATION

TOTAL DU TITRE:	-4 093 866
01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL :	-4 093 866
Chap 81 CABINET MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MAEC CHARGE DES AFFAIRES DU MAGHREB ARABE	<u>-4 093 866</u>
S/Chap 01 CABINET MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MAEC CHARGE DES AFFAIRES MAGHREBINES	-3 692 785
Partie 2 Biens et Services	-3 692 785
Article 1 Achats des biens	-1 769 167
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-889 167
S/s paragr. 1 Matériel de bureau	-200 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-324 248
S/s paragr. 4 Alimentation	-101 081
S/s paragr. 5 Habillement	-120
S/s paragr. 6 Matériel informatique	-140 000
S/s paragr. 7 Carburant et Huile	-50 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-73 718
Parag 5 Eau, électricité et Téléphone	-504 000
S/s paragr. 4 Courrier Diplomatique	-504 000
Parag 6 Matériel et fournitures spécifiques	-216 000
S/s paragr. 99 Autres achats de produits spécifiques non repris ailleurs	-216 000
Parag 9 Autres charges	-160 000
S/s paragr. 99 Autres achats de biens	-160 000
<u>Article 2</u> <u>Charges externes</u>	<u>-1 203 618</u>
Parag 1 Frais de transport, de mission et autres	-720 000
S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel	-720 000
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-483 618
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-40 000
S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport	-297 429
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	-70 000
S/s paragr. 99 Autres entretiens	-76 189
Article 3 Autres charges externes	<u>-720 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-720 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	-150 000
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-250 000
S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	-100 000
S/s paragr. 99 Divers, Autres	-220 000
S/Chap 71 fêtes et cérémonies	-401 081
Partie 2 Biens et Services	-401 081
Article 1 Achats des biens	-401 081
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-401 081
S/s paragr. 4 Alimentation	-401 081 -401 081
5/3 ранцу. 4 Литеншион	-401 001

TITRE N°: 12 MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT ET LA SOCIETE CIVILE

TOTAL DU TITRE: -218 183 822

01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL: -163 133 822

 Chap
 01 CABINET

 S/Chap
 01 cabinet

 -35 682 983

 -13 714 326

Partie 1 Traitements et salaires Article 1 Charges du personnel Parag 1 Traitements et salaires Article 2 Charges du personnel Parag 1 Traitements et salaires Sy parag, 1 Proitements et salaires Article 2 Charges du personnel Sy parag, 2 Prince et indemnités Sy parag, 3 Prince et indemnités Sy parag, 3 Prince et indemnités Sy parag, 2 Indemnité de non logement Sy parag, 2 Indemnité de non logement Sy parag, 2 Indemnité de non logement Sy parag, 2 Indemnités Parag 4 Prestations sociales NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Parag 6 Cotisations sociales Noment and the supplier of t
So parage; 1 Traitements et adaires des fonctionnaires 4.255.135 So parage; 2 Traitements et adaires des contractuels 3.159.266 So parage; 6 Heures supplémentaires 4.255.136 So parage; 6 Heures supplémentaires 4.251.816 So parage; 2.1 Indemnité de non logement 4.257.288 So parage; 2.2 Indemnité de non logement 4.251.816 So parage; 2.2 Autres indemnités 4.251.816 So parage; 1.2 Allocations fomiliales 4.251.816 So parage; 1.2 Allocations fomiliales 4.251.816 So parage; 1.2 Allocations fomiliales 4.251.816 So parage; 1.2 Allocations sociales 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation sociales 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation pensions, caisse de retraite 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation pensions, caisse de retraite 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation pensions, caisse de retraite 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation pensions, caisse de retraite 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation pensions, caisse de retraite 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation Pensions 4.251.816 So parage; 2.2 Cotisation Pensions 4.251.816 So parage; 3.2 Autres rémunération 4.251.816 So parage; 4.2 Achatis des biens 4.252.828 So parage; 4.2 Fournitures et consommables de bureau 4.252.828 So parage; 4.2 Fournitures et consommables de bureau 4.252.828 So parage; 5.2 Habiltement 4.252.828 So parage; 5.2 Fais de mission et autres 4.252.828 So parage; 6.2 Frais de mission et autres 4.252.828 So parage; 7.2 Frais de mission 4.252.828 So parage; 8. Autres frais 4.252.828 So parage; 9. Autres indication et maintenance 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.252.828 So parage; 9. Entreien et réparation maériel de transport 4.2
Section Sect
Parag 3 Primes et indemnités .263 107 Se parager 2 Il Indemnité de non logement .757 286 Se parager 2 Autres indemnités .251 kills Parag 4 Prestations sociales .31 983 NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) **** Parag 6 Cotisations sociales -465 979 Se parager 1 Cotisations CNSS -23 034 Se parager 2 Cotisations Pensions, caisse de retraite .29 037 Se parager 3 Cotisation Pensions, caisse de retraite .99 917 Se parager 4 Cotisations Pensions, caisse de retraite .99 917 Se parager 5 Actisation CNAM .95 208 Parag 9 Autres rémunération .1 765 188 Se parager 6 Actisation CNAM .1 765 188 Partic 2 Biens et Services -2 061 844 Article 1 Actast des biens -458 286 Parage 1 Matériet et consommable de bureau .458 286 Se parager 7 Faire de Hille .90 200 Se parager 8 Adimentation .18 234 Se parager 9 Faire 1 Frais de transport de mission et autres .1 603 264 Parag 1 Frais de transport de mission et autres .1 603 264
Separage
Sis parage 23 Autres indemnités
Parag
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Parag 6 Cotisations sociales - 465 979
Parag 6 Cotisations sociales
Parag 6 Cotisations sociales
Parag 6 Cotisations sociales 465 979 S/s paragr. 1 Cotisations CNSS -23 034 S/s paragr. 2 Cotisation pensions, caisse de retraite -190 917 S/s paragr. 3 Cotisation CNAM -252 028 Parag 9 Autres rémunération -1 765 189 S/s paragr. 1 autres rémunération -1 765 189 Partie 2 Biens et Services -2 061 84 Article 1 Achats des biens -458 580 Parag 1 Matériel et consommable de bureaux -458 580 S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108 S/s paragr. 3 Habillement -183 324 S/s paragr. 5 Habillement -183 324 S/s paragr. 7 Carburant et Huile -60 000 Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 6 Frais de inssions -300 000 S/s paragr. 7 Frais d'Hôrel -128 1580 S/s paragr. 8 Autres frais -300 000 S/s paragr. 7 Frais d'Hôrel -411 500 S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr
S/s paragr. 1 Cotisations CNSS -23 034 S/s paragr. 2 Cotisation pensions, caisse de retraite -190 917 S/s paragr. 3 Cotisation CNAM -25 028 Parag. 9 Autres rémunération -1 765 189 S/s paragr. 1 autres rémunération -1 765 189 S/s paragr. 1 autres rémunération -2 061 844 Article I Achats des biens -2 061 844 Article I Achats des biens -38 580 Parag I Matériel et consommable de bureaux -488 580 S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108 S/s paragr. 3 Habillement -182 324 S/s paragr. 4 Alimentation -182 324 S/s paragr. 5 Habillement -182 324 S/s paragr. 7 Carburant et Huile -1603 264 Parag I Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de missions -1 281 580 S/s paragr. 3 Frais de transport divers -1 281 580 S/s paragr. 4 Frais de transport divers
S/s paragr. 1 Cotisations CNSS -23 034 S/s paragr. 2 Cotisation pensions, caisse de retraite -190 917 S/s paragr. 3 Cotisation CNAM -25 028 Parag. 9 Autres rémunération -1 765 189 S/s paragr. 1 autres rémunération -1 765 189 S/s paragr. 1 autres rémunération -2 061 844 Article I Achats des biens -2 061 844 Article I Achats des biens -38 580 Parag I Matériel et consommable de bureaux -488 580 S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108 S/s paragr. 3 Habillement -182 324 S/s paragr. 4 Alimentation -182 324 S/s paragr. 5 Habillement -182 324 S/s paragr. 7 Carburant et Huile -1603 264 Parag I Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de missions -1 281 580 S/s paragr. 3 Frais de transport divers -1 281 580 S/s paragr. 4 Frais de transport divers
S S paragr 3 Cotisation CNAM
Parag 9 Autres rémunération -1 765 189 Pariet 2 Biens et Services -2 061 844 Article! Achats des biens -458 580 Parag 1 Matériel et consommable de bureaux -458 580 Parag 1 Matériel et consommable de bureaux -458 580 S s paragr. 2 2 Fournitures et consommables de bureau -158 324 S s paragr. 4 4 Ilimentation -182 324 S s paragr. 5 5 Habillement -1 148 S s paragr. 5 5 Habillement -60 000 Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S s paragr. 2 5 Frais de missions -300 000 S s paragr. 3 6 Frais de transport divers -1 281 580 S s paragr. 4 4 Interien pries a de mission et autres -1 281 580 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -1 281 580 S s paragr. 5 7 Frais de Hobel -411 500 S s paragr. 6 8 Entretien et réparation matériel de transport -1 400 328 S s paragr. 5
Partic Biens et Services -2061 844 Article Achats des biens -2561 844 Article Achats des biens -2561 844 Article Achats des biens -2561 845 858
Article I Achats des biens -458 580 Parag I Matériel et consommable de bureaux -458 580 S/s paragr. 2 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108 S/s paragr. 4 A limentation -118 324 S/s paragr. 5 5 Habillement -1 148 S/s paragr. 7 7 Carburant et Huile -60 000 Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag I Frais de transport, de mission et autres -1 28 1580 S/s paragr. 6 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 7 7 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 8 8 Frais de transport divers -122 580 S/s paragr. 7 7 Frais de transport divers -125 580 S/s paragr. 8 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -31 684 S/s paragr. 9 8 Autres frais -140 328 S/s paragr. 4 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 9 9 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -100 000 S/s paragr. 9
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux -458 580 S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108 S/s paragr. 4 Alimentation -182 324 S/s paragr. 5 Habillement -1 148 S/s paragr. 7 Carburant et Huile -60 000 Article2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission s -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de transport divers -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien réparation maériel de transport -140 328 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments ad
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau -215 108
S/s paragr. 4 Alimentation -182 324 S/s paragr. 5 Habillement -1 148 S/s paragr. 7 Carburant et Huile -60 000 Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 2 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 3 Frais d'Hôtel -411 500 S/s paragr. 8 Autres frais -411 500 S/s paragr. 3 Entretien et réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 323 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 S/S paragr. 1 Subventions et transferts -1 400 000 S/S paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -1 31 420 Achats des biens -1 31 4
S/s paragr. 7 Carburant et Huile -60 000 Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel -411 500 S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -1400 000 S/s paragr. 9 Ons, subventions et transferts -1400 000 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établisseme
Article 2 Charges externes -1 603 264 Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 2 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 7 Frais d'Hôtel -411 500 S/s paragr. 8 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 5 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 9 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Bien
Parag 1 Frais de transport, de mission et autres -1 281 580 S/s paragr. 2 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -192 580 S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel -411 500 S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 S/S paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Article 1 Achats des biens -131 420
S/s paragr. 2 Frais de missions -300 000 S/s paragr. 6 Frais de transport divers -192 586 S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel -411 500 S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 Autres entretiens -228 824 Particle 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) Particle 1 Achats des biens -131 420 Article 1 Achats des biens
S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 9 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens -1410 200
S/s paragr. 8 Autres frais -377 500 Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 9 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Achats des biens -131 42
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -321 684 S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport -140 328 S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique -22 500 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 Subventions et transferts hors secteurs publics -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Particle 1 Achats des biens -131 420
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 S/s paragr. 1 Subventions et transferts hors secteurs publics S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 1 Achats des biens -131 420
S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -110 032 S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Article 1 Achats des biens
S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs -20 000 S/s paragr. 99 Autres entretiens -28 824 Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Article 1 Achats des biens -131 420
Partie 4 Subventions et transferts -1 400 000 Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics -1 400 000 S/S paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Article 1 Achats des biens -131 420
Article 1 Dons, subventions et transferts -1 400 000 Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics -1 400 000 S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics -1 400 000 S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) -131 420 Partie 2 Biens et Services -131 420 Article 1 Achats des biens -131 420
Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics-1 400 000S/s paragr.1 Subvention aux établissements hors secteurs publics-1 400 000S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC)-131 420Partie 2 Actats des biens-131 420
S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics S/Chap 72 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens -1400 000 -131 420 -131 420
S/Chap 72Appui à l'Information, Education, Communication (IEC)-131 420Partie 2Biens et Services-131 420Article 1Achats des biens-131 420
Article 1 Achats des biens -131 420

Parag 1 Matériel et consommable de bureaux -131 420
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage -131 420
S/Chap 74 entretien de bâtiments administratifs -168 111
Partie 2 Biens et Services -168 111
<u>Article 2</u> <u>Charges externes</u> <u>-168 111</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance -168 111
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau -22 000 S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs -146 111
S/Chap 75 appui au developpement de la communication et presse -1 669 126
Partie 2 Biens et Services -1 669 126
<u>Article 3</u> <u>Autres charges externes</u> <u>-1 669 126</u>
Parag 2 Prestations de services divers -1 669 126
S/s paragr. 3 Abonnements -50 000 S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion -139 126
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires -730 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel -350 000
S/s paragr. 8 Frais postaux -100 000 S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation -200 000
S/s paragr. 99 Divers, Autres -100 000
S/Chap 76 fonds d'aide public à la presse privée -20 000 000
Partie 4 Subventions et transferts -20 000 000

<u>Article 1</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>	<u>-20 000 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	-20 000 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts	-20 000 000
<u>Chap</u> 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	<u>-215 672</u>
S/Chap 01 direction administrative et financiere	-215 672
Partie 2 Biens et Services	<u>-215 672</u>
Article 1 Achats des biens	<u>-63 796</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-63 796
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-41 696 -22 100
Article 2 Charges externes	-51 176
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-51 176
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-20 000
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	0
S/s paragr. 6 Entretien et réparation des bâtiments techniques S/s paragr. 99 Autres entretiens	-20 700 -10 476
S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes	-10 476 -100 700
Parag 2 Prestations de services divers	-100 700 -100 700
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-100 700 -48 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-40 000
S/s paragr. 99 Divers, Autres	-12 700
Chap 03 DIRECTION DE LA PRESSE ECRITE	<u>-174 900</u>
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	
(+)/ANNULES (-)	
S/Chap 01 direction la presse ecrite	-174 900
Partie 2 Biens et Services	-174 900
Article 1 Achats des biens	-50 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-50 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-40 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-10 000
<u>Article 2</u> <u>Charges externes</u>	<u>-104 900</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-104 900
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	-24 900 0
S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs	-20 000
S/s paragr. 12 Maintenance applications	-30 000
S/s paragr. 99 Autres entretiens	-30 000
Article 3 Autres charges externes	<u>-20 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-20 000 -20 000
	<u>-209 000</u>
S/Chap 01 Direction de la Communication et l' Audiovisuel Partie 2 Biens et Services	-209 000
Article 1 Achats des biens	<u>-209 000</u> -49 700
	-49 700 -49 700
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-49 /00 -38 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-11 700
Article 3 Autres charges externes	<u>-159 300</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-159 300
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	-21 300
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-48 000 -30 000
S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	-60 000
Chap 05 DIRECTION RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	-333 900
S/Chap 01 Direction des relations avec le Parelement	-333 900
Partie 2 Biens et Services	<u>-333 900</u>
Article 1 Achats des biens	-159 500
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-159 500
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-70 000
S/s paragr. 4 Alimentation	-20 000
S/s paragr. 6 Matériel informatique S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de pettonage	-49 500 20 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes	-20 000 -82 400
three 2 Charges enemes	<u>-02 400</u>

Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-82 400
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-29 500
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens	-22 500 -30 400
Article 3 Autres charges externes	-92 000
	-92 000
Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	-92 000 -20 000
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-42 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-30 000
Chap 07 DIRECTION DE LA SOCIETE CIVILE	-8 339 746
	
S/Chap 01 Direction de la Societe Civile	-1 359 090
Partie 2 Biens et Services	<u>-1 359 090</u>
Article 1 Achats des biens	<u>-50 000</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-50 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-40 000 -10 000
Article 2 Charges externes	-104 900
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-104 900 -36 000
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	-50 000
S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs	-30 000
S/s paragr. 99 Autres entretiens	-38 900
<u>Article3</u> <u>Autres charges externes</u>	<u>-1 204 190</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-1 204 190
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-1 204 190
S/Chap 71 Plateforme des acteurs non étatiques	-2 161 883
Partie 4 Subventions et transferts	<u>-2 161 883</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts	<u>-2 161 883</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	-2 161 883
S/s paragr. 99 AutresTransferts	-2 161 883
S/Chap 72 Forum d'Appui à la Professionalisation des ONG	-4 818 773
Partie 4 Subventions et transferts	<u>-4 818 773</u>
<u>Article 1</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>	<u>-4 818 773</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	-4 818 773
	-4 818 773
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	-4 818 773
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	-4 818 773
	-4 818 773
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)	
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres	-3 242 858
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. S/s paragr. 99 AutresTransferts CREDITS OUVERTS CREDITS OUVERTS	-3 242 858 -1 575 915
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE	-3 242 858 -1 575 915 -535 400
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500
NOMENCLATURE DETAILLE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -20 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -20 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -48 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -48 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000 -350 000
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE S/Chap 01 direction de la presse electronique	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -20 000 -48 000 -45 000 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000 -350 000 -244 200 -244 200
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 5 Entretien et réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE S/Chap 01 direction de la presse electronique Partie 2 Biens et Services	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -30 000 -5 900 -149 500 -149 500 -48 000 -45 000 -45 000 -350 000 -350 000 -350 000 -350 000 -244 200 -244 200 -244 200
NOMENCLATURE DETAILLE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 5 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE S/Chap 01 direction de la presse electronique Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -36 900 -149 500 -149 500 -48 000 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000 -244 200 -244 200 -244 200 -59 700
NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partic 2 Biens et Services Article Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 3 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE S/Chap 01 direction de la presse electronique Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -35 900 -36 900 -149 500 -149 500 -149 500 -48 000 -45 000 -45 000 -350 000 -350 000 -350 000 -244 200 -244 200 -59 700 -59 700 -49 700 -10 000
NOMENCLATURE DETAILLE (+)/ANNULES (-) S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection generale Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 5 Entretien et réparation matériel technique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Chap 11 DIRECTION DE LA PRESSE ELECTRONIQUE S/Chap 01 direction de la presse electronique Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-3 242 858 -1 575 915 -535 400 -535 400 -535 400 -35 900 -35 900 -35 900 -36 900 -149 500 -149 500 -149 500 -48 000 -45 000 -16 500 -20 000 -350 000 -350 000 -350 000 -244 200 -244 200 -59 700 -59 700 -49 700

Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-12 400
S/s paragr. 99 Autres entretiens	-12 400 -172 100
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers	-172 100 -172 100
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	-20 000
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-90 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	-40 000 -22 100
Chap 13 DIRECTION DES ETUDES, DE LA PROGRAMMATION ET DE LA	-198 700
PLANIFICATION	
S/Chap 01 Direction des Etudes, Programmation et de la Planification	-198 700
Partie 2 Biens et Services	<u>-198 700</u>
Article 1 Achats des biens	<u>-40 000</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-40 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-32 000 -8 000
Article 2 Charges externes	<u>-79 300</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-79 300
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-30 000 -22 500
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens	-22 300 -26 800
Article 3 Autres charges externes	<u>-79 400</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-79 400
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-20 000 -30 000
S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	-29 400
Chap 14 DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROFESSIONNALISATION	-149 600
DU METIER DU JOURNALISME	
S/Chap 01 direction de la formation et de la professionnalisation du metier de journalisme	-149 600
Partie 2 Biens et Services	<u>-149 600</u>
Article 1 Achats des biens	<u>-49 600</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-49 600 -35 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	-33 000 -14 600
Article 3 Autres charges externes	<u>-100 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-100 000
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	-30 000 -70 000
Chap 40 IMPRIMERIE NATIONALE	-4 500 000
S/Chap 01 imprimerie nationale	-4 500 000
Partie 4 Subventions et transferts	-4 500 000
Article 1 Dons, subventions et transferts	-4 500 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	-4 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts	-4 500 000
<u>Chap</u> 43 TVM	<u>-30 819 668</u>
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	
(+)/ANNULES (-)	
(+)/AININOLES (-)	
S/Chap 01 television de mauritanie	-30 819 668
Partie 1 Traitements et salaires	-25 606 268
Article 1 Charges du personnel	-25 606 268
Parag 1 Traitements et salaires	-25 606 268
S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires	-25 606 268
Partie 4 Subventions et transferts	<u>-5 213 400</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts	<u>-5 213 400</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts	-5 213 400 -5 213 400
Chap 44 RADIO MAURITANIE	<u>-38 186 329</u>
S/Chap 01 radio mauritanie	-32 436 329
Partie 1 Traitements et salaires	-26 662 679
Article 1 Charges du personnel	-26 662 679

Power 1 Traitements at relations		26,662,670
Parag 1 Traitements et salaires S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires		-26 662 679 -26 662 679
Partie 4 Subventions et transferts		-5 773 650
Article 1 Dons, subventions et transferts		-5 773 650
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		-5 773 650
S/s paragr. 99 AutresTransferts		-5 773 650
S/Chap 71 radio coran		-1 500 000
Partie 4 Subventions et transferts		<u>-1 500 000</u>
<u>Article 1</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>		<u>-1 500 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		-1 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts		-1 500 000
S/Chap 72 radios locales		-3 000 000
Partie 4 Subventions et transferts		<u>-3 000 000</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts		<u>-3 000 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts		-3 000 000 -3 000 000
S/Chap 73 Radio jeunesse		-1 250 000
Partie 4 Subventions et transferts		-1 250 000
Article 1 Dons, subventions et transferts		-1 250 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		-1 250 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts		-1 250 000
Chap 45 AMI		<u>-26 201 726</u>
S/Chap 01 agence mauritanienne d'information		-26 201 726
Partie 1 Traitements et salaires		-23 701 726
Article 1 Charges du personnel		-23 701 726
Parag 1 Traitements et salaires		-23 701 726
S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires		-23 701 726
Partie 4 Subventions et transferts		<u>-2 500 000</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts		-2 500 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		-2 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts		-2 500 000
Chap 46 TÉLÉDIFFUSION DE MAURITANIE		<u>-17 341 997</u>
S/Chap 01 Télédiffusion de mauritanie		-17 341 997
Partie 1 Traitements et salaires		-14 841 997
Article 1 Charges du personnel		-14 841 997
Parag 1 Traitements et salaires		-14 841 997
S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires		-14 841 997
Partie 4 Subventions et transferts		<u>-2 500 000</u>
<u>Article 1</u> Dons, subventions et transferts		<u>-2 500 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		-2 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts		-2 500 000
02 BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	-55 050 000
CI 04 CARNITE		A == 0 000
<u>Chap</u> 01 CABINET		<u>-2 750 000</u>
S/Chap 04 acquisition d'équipements au profit du mcrp		-2 000 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		<u>-2 000 000</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>		<u>-2 000 000</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		-2 000 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations S/s paragr. 1 Matériel informatique		-1 400 000 -600 000
S/Chap 05 Sauvegarde des Archives		-750 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		-750 000
Article 2 Immobilisation corporelles		-750 000
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		-750 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		-750 000
NOTES OF A STATE OF THE STATE O		
NOMENCLATURE DETAILLEE	CREDITS OUVERTS	
(+)/ANNULES (-)		

Chap 40 IMPRIMERIE NATIONALE

 $\underline{\text{S/Chap}} \ \underline{04} \ \text{R\'ehabilitation des outils d'impression de l'Imprimerie Nationale}$

<u>-17 000 000</u> -17 000 000

<u>159 100</u>

Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-17 000 000</u>		
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>-17 000 000</u>		
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 1 Matériel informatique	-17 000 000 -17 000 000		
Chap 43 TVM	<u>-15 000 000</u>		
S/Chap 02 Acquisition d'equipementsspecialisés - TVM	-15 000 000		
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-15 000 000</u>		
Article 2 Immobilisation corporelles	<u>-15 000 000</u>		
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations	-15 000 000 -15 000 000		
<u>Chap</u> 44 RADIO MAURITANIE	<u>-4 000 000</u>		
S/Chap 03 Acquisition d'équipements spécialisés pour Radio	-4 000 000		
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-4 000 000</u>		
Article 2 Immobilisation corporelles	<u>-4 000 000</u>		
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations	-4 000 000 -4 000 000		
Chap 45 AMI	-6 300 000		
S/Chap 02 acquisition d'équipements spécialisés pour ami	-6 300 000		
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-6 300 000</u>		
Article 2 Immobilisation corporelles	<u>-6 300 000</u>		
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations	-6 300 000 -6 300 000		
<u>Chap</u> 46 TÉLÉDIFFUSION DE MAURITANIE	<u>-10 000 000</u>		
S/Chap 02 Acquisition d'équipements spécialisés/TDM	-10 000 000		
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-10 000 000</u>		
Article 2 Immobilisation corporelles	<u>-10 000 000</u>		
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations	-10 000 000 -10 000 000		
TITRE N°: 14			
TITRE N°: 14			
TITRE N°: 14 MINISTÈRE DE LA JUSTICE			
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE TOTAL DU TITRE :	2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	2 000 000 TOTAL: 2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE TOTAL DU TITRE :	TOTAL: 2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE TOTAL DU TITRE: 11 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E	TOTAL: 2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE TOTAL DU TITRE: 01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU	TOTAL: 2 000 000 ET 2 000 000		
MINISTÈRE DE LA JUSTICE TOTAL DU TITRE: 01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS	TOTAL: 2 000 000 T 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 10 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 10 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 10 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 11 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 12 Partie 4 Subventions et transferts 13 Article 1 Dons, subventions et transferts 14 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 10 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 10 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 10 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 11 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 12 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 13 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 14 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 15 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 16 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 17 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 18 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 18 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 18 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 10 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 10 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 10 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 11 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 12 Open de la company de la	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 102 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 103 S/Chap 10 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 104 Partie 4 Subventions et transferts 105 Partie 4 Subventions et transferts 106 Partie 4 Dons, subventions et transferts 107 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts 116 TITRE N°: 16	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 105 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 106 S/Chap 10 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 107 Partie 4 Subventions et transferts 108 Article 1 Dons, subventions et transferts 109 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts 11 TITRE N°: 16 11 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 102 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 103 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 104 Partie 4 Subventions et transferts 105 Partie 4 Subventions et transferts 106 Article 1 Dons, subventions et transferts 107 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres 108 S/s paragr. 99 AutresTransferts 116 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts TITRE N°: 16 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES CHARGÉ DU BUDGET	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 102 Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 103 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS 104 Partie 4 Subventions et transferts 105 Partie 4 Subventions et transferts 106 Article 1 Dons, subventions et transferts 107 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres 108 S/s paragr. 99 AutresTransferts 116 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts TITRE N°: 16 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES CHARGÉ DU BUDGET	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 10 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts TITRE N°: 16 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES CHARGÉ DU BUDGET TOTAL DU TITRE:	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 101 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES EDU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts TITRE N°: 16 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES CHARGÉ DU BUDGET TOTAL DU TITRE: 01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 20 Direction du contrôle des assurances S/Chap 01 direction du contrôle des assurances	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		
TOTAL DU TITRE: 01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 50 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES E DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS S/Chap 01 OFFICE DE GESTION DES BIENS GELES, SAISIS ET CONFISQUES ET DU RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts TITRE N°: 16 MINISTÈRE DÉLÈGUÈ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCO FINANCES CHARGÉ DU BUDGET TOTAL DU TITRE: 01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Chap 20 Direction du contrôle des assurances	TOTAL: 2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000		

<u>Article 1</u> <u>Achats des biens</u>

Parag 1 Matériel et consommable de bureaux		159 100
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau		115 100
S/s paragr. 5 Habillement S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage		4 000 40 000
Article 2 Charges externes		<u>56 400</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau		56 400 26 000
NOMENCLATURE DETAILLEE	CREDITS OUVERTS	
(+)/ANNULES (-)		
		20,400
S/S paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/Chap 71 Contrôle des activités des assurances		<i>30 400</i> 315 000
Partie 2 Biens et Services		<u>315 000</u>
<u>Article3</u> <u>Autres charges externes</u>		<u>315 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers		315 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion		315 000
TITRE N°: 17		
MINISTÈRE DE L' ECONOMIE I	ET DES FINANCES	
TOTAL DU TITRE :	2	29 581 618
02 BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	29 581 618
Chap 03 DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE ECONO	OMIQUE ET DES	<u>977 000</u>
STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT		
S/Chap 06 Appui au renforcement des capacites favorables à une croissan Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	ce inclusive/MEF	977 000 977 000
Article 2 Immobilisation corporelles		<u>977 000</u> <u>977 000</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		977 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		977 000
Chap 61 DIRECTION DES PROJETS EDUCATION ET FORM		<u>28 604 618</u>
S/Chap 02 Programme National pour le Developpement du Secteur Educa	atif	9 490 280
<u>Partie 6</u> Acquisition d'avoirs fixes Article 2 Immobilisation corporelles		9 490 280 9 490 280
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		9 490 280
S/s paragr. 0 divers immobilisations		9 490 280
S/Chap 03 Fonds d'Appui à la Formation Technique et Professionelle/IDA		19 114 337
<u>Partie 6</u> Acquisition d'avoirs fixes Article 2 Immobilisation corporelles		19 114 337 19 114 337
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		19 114 337
S/s paragr. 0 divers immobilisations		19 114 337
TITRE N°: 18		
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'IND	USTRIE ET DU TOURISME	
TOTAL DU TITRE:		-530 500
01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL:	-530 500
Chap 07 Direction du contrôle des assurances		<u>-530 500</u>
S/Chap 01 direction du contrôle des assurances		-215 500
Partie 2 Biens et Services		<u>-215 500</u>
Article 1 Achats des biens		<u>-159 100</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau		-159 100 -115 100
S/s paragr. 5 Habillement		-4 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage		-40 000 56 400
Article 2 Charges externes Page 4 Entration refraction at maintenance		<u>-56 400</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance		-56 400

-16 286 550

-16 286 550

S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	-26 000
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	-30 400
S/Chap 71 Contrôle des activités des assurances	-315 000
Partie 2 Biens et Services	<u>-315 000</u>
Article 3 Autres charges externes	<u>-315 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-315 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	-315 000

TITRE N°: 26 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TOTAL DU TITRE :	-73 182 429
01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL	: -73 182 429
Chap 01 CABINET	<u>-56 895 879</u>
S/Chap 71 Campagne Agricole	-56 895 879
NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERT (+)/ANNULES (-)	<u>'S</u>
Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts	<u>-56 895 879</u> -56 895 879
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres	-56 895 879 -56 895 879
Chap 24 DIRECTION DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET CONSEIL AGRICOLE	<u>-16 286 550</u>
S/Chap 72 Culture Maraichère	-16 286 550
Partie 4 Subventions et transferts	<u>-16 286 550</u>
<u>Article 1 Dons, subventions et transferts</u>	<u>-16 286 550</u>

TITRE N°: 37 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres

S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres

TOTAL DU TITRE: 185 027 045

01	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL:	131 977 045
Chap 01 CABINE	CT CT		<u>14 055 660</u>
S/Chap 01 cabinet			11 887 114
Partie 1 Traiteme	ents et salaires		10 252 482
Article 1 Charges	du personnel		10 252 482
Parag 1 Traiteme	ents et salaires		4 437 065
S/s paragr.	1 Traitements et salaires des fonctionnaires		4 255 133
S/s paragr.	2 Traitements et salaires des contractuels		181 932
Parag 3 Primes e	et indemnités		3 552 266
S/s paragr.	6 Heures supplémentaires		263 167
S/s paragr.	21 Indemnité de non logement		757 289
S/s paragr.	23 Autres indemnités		2 531 810
Parag 4 Prestation	ons sociales		31 983
S/s paragr.	1 Allocations familiales		31 983
Parag 6 Cotisation	ons sociales		465 979
S/s paragr.	1 Cotisations CNSS		23 034
S/s paragr.	2 Cotisation pensions, caisse de retraite		190 917
S/s paragr.	3 Cotisation CNAM		252 028
Parag 9 Autres re	émunération		1 765 189
S/s paragr.	1 autres rémunération		1 765 189
Partie 2 Biens et	Services		934 632
<u>Article 1</u> <u>Achats a</u>	<u>les biens</u>		<u>229 290</u>

	220,200
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	229 290 107 554
S/s paragr. 4 Alimentation	91 162
S/s paragr. 5 Habillement	574
S/s paragr. 7 Carburant et Huile	30 000
<u>Article 2</u> <u>Charges externes</u>	<u>705 342</u>
Parag 1 Frais de transport, de mission et autres	544 500
S/s paragr. 2 Frais de missions	150 000
S/s paragr. 7 Frais d'Hôtel S/s paragr. 8 Autres frais	205 750 188 750
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	160 842
S/s paragr. 3 Entretien et réparation matériel de transport	70 164
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	11 250
S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs	55 016
S/s paragr. 9 Entretien espaces verts, jardins, parcs S/s paragr. 99 Autres entretiens	10 000 14 412
Partie 4 Subventions et transferts	700 000
Article 1 Dons, subventions et transferts	700 000
Parag 2 Subventions et transferts hors secteurs publics	700 000
S/s paragr. 1 Subvention aux établissements hors secteurs publics	700 000
S/Chap 77 entretien de bâtiments administratifs	168 000
Partie 2 Biens et Services	168 000
Article 2 Charges externes	168 000
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	168 000
S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs	168 000
S/Chap 88 Appui à l'Information, Education, Communication(IEC)	131 420
Partie 2 Biens et Services	<u>131 420</u>
Article 1 Achats des biens	<u>131 420</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	131 420
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	131 420
S/Chap 89 appui au developpement de la communication et presse	1 669 126
Partie 2 Biens et Services	<u>1 669 126</u>
NOMENCI ATUDE DETAIL LEE	CDEDITC OLIVEDTO
	CREDITS OUVERTS
(+)/ANNULES (-)	
(+)/ANNULES (-)	
(+)/ANNULES (-) Article 3 Autres charges externes	<u>1 669 126</u>
	<u>1 669 126</u> 1 669 126
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements	1 669 126 50 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	1 669 126 50 000 139 126
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 669 126 50 000 139 126 730 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	1 669 126 50 000 139 126
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 99 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 83
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 99 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 83 -628 083 -628 083
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 99 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 83
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 300 000 200 000 300 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 99 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau	1 669 126
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 99 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 300 000 200 000 300 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 8 Frais postaux S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 4 Alimentation S/s paragr. 5 Habillement	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 1-628 083 -628 083 -377 083 -377 083 -60 001 -180 984 -36 002 -40 000
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 4 Alimentation S/s paragr. 5 Habillement S/s paragr. 6 Matériel informatique	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 200 000 1-628 083 -628 083 -377 083 -377 083 -377 083 -370 083 -36 002 -40 000 -60 096
Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 5 Habillement S/s paragr. 6 Matériel informatique Article 3 Autres charges externes	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers \$\sistsim \text{Sr paragr.} 3 \text{ Abonnements} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 4 \text{ Impression, publicité et promotion} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 5 \text{ Rémunération d'intermédiaires et honoraires} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 7 \text{ Frais de formation du personnel} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 9 \text{ Études, Recherche et Documentation} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 90 \text{ fonds d'aide public à la presse privée} \\ \text{Partice 4} \text{Subventions et transferts} \\ \text{Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 99 \text{ AutresTransferts} \\ \text{Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 99 \text{ AutresTransferts} \\ \text{Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE} \\ \text{S/Chap 01 direction administrative et financière} \\ \text{Partice 2} \text{Biens et Services} \\ \text{Article 1} \text{Achats des biens} \\ \text{Parag 1 Matériel et consommable de bureaux} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 1 \text{Matériel de bureau} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 2 \text{Pournitures et consommables de bureau} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 4 \text{Rimentation} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 6 \text{Matériel informatique} \\ \text{Article 3} \text{Autres charges externes} \\ \text{Parag 2} \text{Prestations de services divers}	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers \$\sists paragr. 3 Abonnements \$\sists paragr. 4 Impression, publicité et promotion \$\sists paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires \$\sists paragr. 7 Frais de formation du personnel \$\sists paragr. 8 Frais postaux \$\sists paragr. 9 \tilde{E}tudes, Recherche et Documentation \$\sists paragr. 99 Divers, Autres \textbf{S/Chap 90} fonds d'aide public à la presse privée \textbf{Partic 4} Subventions et transferts \textbf{Article 1} Dons, subventions et transferts \textbf{Parag 1} Transferts aux établissement publics et autres \$\sists paragr. 99 AutresTransferts \textbf{Parag 02} DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE \textbf{S/Chap 01} direction administrative et financière \textbf{Partic 2} Biens et Services \textbf{Article 1} Achats des biens \textbf{Parag 1} Matériel et consommable de bureaux \$\sists paragr. 1 Matériel de bureau \$\sists paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau \$\sists paragr. 4 Alimentation \$\sists paragr. 5 Habillement \$\sists paragr. 6 Matériel informatique \textbf{Article 3} Autres charges externes \textbf{Parag 2} Prestations de services divers \$\sists paragr. 4 Impression, publicité et promotion	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers \$\sistsim \text{Sr paragr.} 3 \text{ Abonnements} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 4 \text{ Impression, publicité et promotion} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 5 \text{ Rémunération d'intermédiaires et honoraires} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 7 \text{ Frais de formation du personnel} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 9 \text{ Études, Recherche et Documentation} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 90 \text{ fonds d'aide public à la presse privée} \\ \text{Partice 4} \text{Subventions et transferts} \\ \text{Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 99 \text{ AutresTransferts} \\ \text{Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 99 \text{ AutresTransferts} \\ \text{Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE} \\ \text{S/Chap 01 direction administrative et financière} \\ \text{Partice 2} \text{Biens et Services} \\ \text{Article 1} \text{Achats des biens} \\ \text{Parag 1 Matériel et consommable de bureaux} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 1 \text{Matériel de bureau} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 2 \text{Pournitures et consommables de bureau} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 4 \text{Rimentation} \\ \$\sistsim \text{Sr paragr.} 6 \text{Matériel informatique} \\ \text{Article 3} \text{Autres charges externes} \\ \text{Parag 2} \text{Prestations de services divers}	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 0
Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 4 Alimentation S/s paragr. 5 Habillement S/s paragr. 6 Matériel informatique Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion Chap 09 INSPECTION GENERALE S/Chap 01 inspection générale	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 0
Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 3 Abonnements S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation S/s paragr. 99 Divers, Autres S/Chap 90 fonds d'aide public à la presse privée Partie 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/S paragr. 99 AutresTransferts Chap 02 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE S/Chap 01 direction administrative et financière Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 4 Alimentation S/s paragr. 5 Habillement S/s paragr. 6 Matériel informatique Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion Chap 09 INSPECTION GENERALE	1 669 126 50 000 139 126 730 000 350 000 100 000 200 000 100 000 200 0

<u>Article 3</u> <u>Autres charges externes</u>

<u>210 000</u>

Article 3 Autres charges externes	<u>210 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers	210 000
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	210 000
<u>Chap</u> 10 Direction du patrimoine culturel	<u>-550 266</u>
S/Chap 01 direction du patrimoine culturel	-550 266
Partie 2 Biens et Services	<u>-550 266</u>
Article 1 Achats des biens	<u>-166 370</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	-166 370
S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	-76 008 -60 048
S/s paragr. 4 Alimentation	-30 314
Article 2 Charges externes	-50 864
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	-50 864
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	-50 864
Article 3 Autres charges externes	<u>-333 032</u>
Parag 2 Prestations de services divers	-333 032
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-333 032
Chap 35 DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	<u>333 900</u>
S/Chap 01 DIRECTION DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	333 900
Partie 2 Biens et Services	<u>333 900</u>
Article 1 Achats des biens	<u>159 500</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	159 500
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	70 000
S/s paragr. 4 Alimentation	20 000 49 500
S/s paragr. 6 Matériel informatique S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	20 000
Article 2 Charges externes	82 400
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	82 400
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	29 500
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	22 500
S/s paragr. 99 Autres entretiens	30 400
Article 3 Autres charges externes	92 000
	<u>/= 000</u>
Parag 2 Prestations de services divers	92 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	92 000 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	92 000 20 000 42 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	92 000 20 000 42 000 30 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS	92 000 20 000 42 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA	92 000 20 000 42 000 30 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 50 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 50 000 50 000 40 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 50 000 50 000 40 000 10 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 50 000 40 000 10 40 000 10 4 900 24 900 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 1 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 12 Maintenance applications	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 12 Maintenance applications S/s paragr. 12 Maintenance applications S/s paragr. 99 Autres entretiens	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000 30 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 1 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 19 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000 20 000 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 12 Maintenance applications S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000 30 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 1 Entretien et réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 12 Maintenance applications S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000 20 000 20 000 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 7 Fais de formation d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Fais de formation du personnel	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 40 000 10 000 104 900 24 900 20 000 30 000 30 000 20 000 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 7 Frais de formation d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 1 Entretien et réparation batiments administratifs S/s paragr. 1 Maintenance applications S/s paragr. 1 Maintenance applications S/s paragr. 1 Maintenance applications S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 37 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION AUDIO VISUELLE	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 50 000 10 40 000 10 4900 24 900 20 000 30 000 30 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 7 Frais de formation d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 36 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE S/Chap 01 DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'EDITION ET DES RELATIONS AVEC LA PRESSE NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 3 Furretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Direttein et réparation Bâtiments administratifs S/s paragr. 9 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel Chap 37 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION AUDIO VISUELLE S/Chap 01 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION AUDIO	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 50 000 40 000 10 49 000 104 900 24 900 20 000 30 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 9000 20 9000
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	92 000 20 000 42 000 30 000 174 900 174 900 174 900 50 000 50 000 10 40 000 10 4900 24 900 20 000 30 000 30 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000

314 042

Article 1 Achats des biens	<u>49 700</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	49 700
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	38 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	11 700
Article 3 Autres charges externes	<u>159 300</u>
Parag 2 Prestations de services divers	159 300
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	21 300
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	48 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	30 000
S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	60 000
Chap 38 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS ELECTRONIQUES ET	<u>244 200</u>
DU CONTENU NUMERIQUE	
S/Chap 01 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS ELECTRONIQUES ET DU CONTENU NUMERIQUE	244 200
Partie 2 Biens et Services	244 200
	<u>244 200</u>
Article 1 Achats des biens	<u>59 700</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	59 700
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	49 700 10 000
Article 2 Charges externes	12 400
 - -	
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 99 Autres entretiens	12 400 12 400
Article 3 Autres charges externes	172 100
Parag 2 Prestations de services divers	
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	172 100 20 000
S/s paragr. 4 impression, publicue et promotion S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	90 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	40 000
S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	22 100
Chap 39 DIRECTION DE LA COOPERATION ET DES RELATIONS	198 700
S/Chap 01 DIRECTION DE LA COOPERATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES	198 700
Partie 2 Biens et Services	198 700
Farue 2 Diens et Services	198 /00
Article 1 Achats des biens	<u>40 000</u>
Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	40 000 40 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	40 000 32 000 8 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	40 000 32 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	40 000 32 000 8 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 149 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000 14 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000 14 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 3 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 9 Autines entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000 14 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 29 400 149 600 149 600 49 600 35 000 14 600
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémuération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 49 600 49 600 35 000 14 600 100 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 91 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 49 600 49 600 35 000 14 600 100 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux Sls paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau Sls paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance Sls paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau Sls paragr. 4 Maintenance matériel informatique Sls paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers Sls paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires Sls paragr. 7 Frais de formation du personnel Sls paragr. 9 Etudes, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION SlChap 01 DIRECTION DE LA FORMATION SlChap 01 DIRECTION DE LA FORMATION Partic 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux Sls paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau Sls paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-) Parag 2 Prestations de services divers Sls paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 49 600 35 000 14 600 100 000
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 2 Charges externes Parag 4 Entretien, réparation et maintenance S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 99 Autres entretiens Article 3 Autres charges externes Parag 2 Prestations de services divers S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel S/s paragr. 9 Études, Recherche et Documentation Chap 40 DIRECTION DE LA FORMATION S/Chap 91 DIRECTION DE LA FORMATION Partie 2 Biens et Services Article 1 Achats des biens Parag 1 Matériel et consommable de bureaux S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage Article 3 Autres charges externes NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)	40 000 32 000 8 000 79 300 79 300 30 000 22 500 26 800 79 400 20 000 30 000 29 400 149 600 49 600 49 600 35 000 14 600 100 000

 $\underline{S/Chap} \hspace{0.1cm} \underline{01} \hspace{0.1cm} DIRECTION \hspace{0.1cm} DES \hspace{0.1cm} AFFAIRES FINANCIERES$

Partie 2 Biens et Services	<u>314 042</u>
Article 1 Achats des biens	<u>188 541</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	188 541
S/s paragr. 1 Matériel de bureau S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau	30 000 90 492
S/s paragr. 4 Alimentation	18 001
S/s paragr. 5 Habillement	20 000
S/s paragr. 6 Matériel informatique Article 3 Autres charges externes	30 048 125 500
Parag 2 Prestations de services divers	125 500 125 500
S/s paragr. 4 Impression, publicité et promotion	125 500
Chap 53 DIRECTIONS DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES	215 672
S/Chap 01 DIRECTIONS DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES	215 672
Partie 2 Biens et Services	<u>215 672</u>
<u>Article 1</u> <u>Achats des biens</u>	<u>63 796</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux	63 796
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage	41 696 22 100
Article 2 Charges externes	51 176
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance	51 176
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau	20 000
S/s paragr. 6 Entretien et réparation des bâtiments techniques	20 700
S/s paragr. 99 Autres entretiens <u>Article 3 Autres charges externes</u>	10 476 100 700
Parag 2 Prestations de services divers	100 700
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	48 000
S/s paragr. 7 Frais de formation du personnel	40 000
S/s paragr. 99 Divers, Autres	12 700
Chap 62 AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION	<u>26 201 726</u>
S/Chap 01 AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION	26 201 726
Partie 1 Traitements et salaires	<u>23 701 726</u>
Article 1 Charges du personnel	<u>23 701 726</u>
Parag 1 Traitements et salaires S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires	23 701 726 23 701 726
Partie 4 Subventions et transferts	2 500 000
Article 1 Dons, subventions et transferts	2 500 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	2 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts	2 500 000
Chap 63 RADIO MAURITANIE	<u>38 186 329</u>
S/Chap 01 RADIO MAURITANIE	32 436 329
Partie 1 Traitements et salaires	<u>26 662 679</u>
Article 1 Charges du personnel	<u>26 662 679</u>
Parag 1 Traitements et salaires S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires	26 662 679 26 662 679
Partie 4 Subventions et transferts	<u>5 773 650</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts	5 773 650
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	5 773 650
S/s paragr. 99 AutresTransferts S/Chap 71 radio coran	5 773 650 1 500 000
Partie 4 Subventions et transferts	1 500 000
Article 1 Dons, subventions et transferts	1 500 000 1 500 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	1 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts	1 500 000
S/Chap 72 radios locales	3 000 000
Partie 4 Subventions et transferts	<u>3 000 000</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts	<u>3 000 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts	3 000 000 3 000 000
S/Chap 73 Radio jeunesse	1 250 000
Partie 4 Subventions et transferts	1 250 000
Anti-la L. Done and continue of formal and	1 200 000
<u>Article I</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>	1 250 000
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	

Chap 64 TELEVISION DE MAURITANIE		<u>30 819 668</u>
NOMENCLATURE DETAILLEE	CREDITS OUVERTS	
(+)/ANNULES (-)		
S/Chap 01 TELEVISION DE MAURITANIE		30 819 668
Partie 1 Traitements et salaires Article 1 Charges du personnel		25 606 268 25 606 268
Parag 1 Traitements et salaires		25 606 268
S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires		25 606 268
Partie 4 Subventions et transferts		<u>5 213 400</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		<u>5 213 400</u> 5 213 400
S/s paragr. 99 AutresTransferts		5 213 400
Chap 65 IMPRIMERIE NATIONALE		<u>4 500 000</u>
S/Chap 01 IMPRIMERIE NATIONALE		4 500 000
Partie 4 Subventions et transferts		<u>4 500 000</u>
Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres		<u>4 500 000</u> 4 500 000
S/s paragr. 99 AutresTransferts		4 500 000
Chap 66 TELEDIFFUSION DE MAURITANIE		<u>17 341 997</u>
S/Chap 01 TELEDIFFUSION DE MAURITANIE		17 341 997
Partie 1 Traitements et salaires		<u>14 841 997</u>
Article 1 Charges du personnel Parag 1 Traitements et salaires		<u>14 841 997</u> 14 841 997
Tarag 1 Transments et salaires		14 041 991
S/s paragr. 1 Traitements et salaires des fonctionnaires		14 841 997
Partie 4 Subventions et transferts		<u>2 500 000</u>
<u>Article 1</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>		<u>2 500 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts		2 500 000 2 500 000
	TOTAL.	
02 BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	53 050 000
<u>Chap</u> 01 CABINET		<u>750 000</u>
S/Chap 25 Sauvegarde des Archives		750 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes Article 2 Immobilisation corporelles		750 000 750 000
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		750 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		750 000
Chap 62 AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION		<u>6 300 000</u>
S/Chap 02 acquisition d'équipements spécialisés pour ami Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		6 300 000 6 300 000
Article 2 Immobilisation corporelles		6 300 000
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		6 300 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		6 300 000
<u>Chap</u> 63 RADIO MAURITANIE		<u>4 000 000</u>
S/Chap 03 Acquisition d'équipements spécialisés pour Radio		4 000 000 4 000 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes Article 2 Immobilisation corporelles		4 000 000 4 000 000
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		4 000 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		4 000 000
Chap 64 TELEVISION DE MAURITANIE		<u>15 000 000</u>
S/Chap 02 Acquisition d'equipementsspecialisés - TVM Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		15 000 000 15 000 000
Article 2 Immobilisation corporelles		<u>15 000 000</u> 15 000 000
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		15 000 000
S/s paragr. 0 divers immobilisations		15 000 000
Chap 65 IMPRIMERIE NATIONALE		<u>17 000 000</u>
S/Chap 04 Réhabilitation des outils d'impression de l'Imprimerie National	1 -	17 000 000

Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>17 000 000</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>17 000 000</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 1 Matériel informatique	17 000 000 17 000 000
Chap 66 TELEDIFFUSION DE MAURITANIE	<u>10 000 000</u>
S/Chap 02 Acquisition d'équipements spécialisés/TDM	10 000 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>10 000 000</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>10 000 000</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations	10 000 000 10 000 000

NOMENCLATURE DETAILLEE CREDITS OUVERTS (+)/ANNULES (-)

TITRE N°: 39 MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL

TOTAL DU TITRE:		-64 294 860
01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL:	-64 294 860
<u>Chap</u> 10 DIRECTION DU PÈLERINAGE ET OUMRA		<u>-28 300 000</u>
S/Chap 01 Direction du pèlerinage et oumra		-28 300 000
Partic 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres Chap 13 DIRECTION DE L'ALPHABETISATION ET DE L'ENSEIGNEMEN S/Chap 71 campagne d'alphabétisation Partic 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres Chap 15 DIRECTION DES MAHADRAS DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL S/Chap 71 Appui aux Mahadras dans les zones les moins favorisées Partic 4 Subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Article 1 Dons, subventions et transferts Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres Chap 40 UNIVERSITE DES SCIENCES ISLAMIQUES D'AIOUN		-28 300 000 -28 300 000 -28 300 000 -28 300 000 -4 994 860 -4 994 860 -4 994 860 -4 994 860 -4 994 860 -32 300 000 -32 300 000
S/Chap 01 universite des sciences islamiques d'aioun Partie 4 Subventions et transferts		1 300 000 1 300 000
Article 1 Dons, subventions et transferts		<u>1 300 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres		1 300 000 1 300 000

TITRE N°: 75

MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

	TOTAL DU TITRE :		122 574 949
02	BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	122 574 949
Chap	01 CABINET		<u>-40 000 000</u>

S/Chap14programme d'aménagement et de viabilisation-15 000 000Partie 6Acquisition d'avoirs fixes-15 000 000

<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>-15 000 000</u>
Parag 1 Agencement et aménagements de terrains	-15 000 000
S/s paragr. 1 travaux urbanismes	-15 000 000
S/Chap 15 Développement Urbain des Wilayas	-25 000 000
Partie 4 Subventions et transferts	<u>-25 000 000</u>
<u>Article 1</u> <u>Dons, subventions et transferts</u>	<u>-25 000 000</u>
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres	-25 000 000
S/s paragr. 1 transferts aux établissement publics et autres	-25 000 000
Chap 19 DIRECTION GÉNÉRALE DES BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	<u>182 574 949</u>
S/Chap 04 Construction d'un centre international de conférence	182 574 949
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>182 574 949</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>182 574 949</u>
Parag 2 Construction	182 574 949
S/s paragr. 1 Bâtiment techniques	182 574 949
<u>Chap</u> 21 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	<u>-20 000 000</u>
S/Chap 02 Développement Urbain/DGHU	-10 000 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-10 000 000</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	-10 000 000
Parag 1 Agencement et aménagements de terrains	-10 000 000
S/s paragr. 1 travaux urbanismes	-10 000 000

NOMENCLATURE DETAILLEE

CREDITS OUVERTS

(+)/ANNULES (-)

S/Chap 05 Projet de Mille Modules pour l'Habitat Social	-10 000 000
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes	<u>-10 000 000</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>	<u>-10 000 000</u>
Parag 2 Construction	-10 000 000
S/s paragr. 2 Bâtiment administratif	-10 000 000

TITRE N°: 76 MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

TOTAL DU TITRE :		89 835 972
02 BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	89 835 972
Chap 01 CABINET		<u>14 293 909</u>
S/Chap 03 Projet réseau d'assainissement de la ville de Nouakchott		14 293 909
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		<u>14 293 909</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>		<u>14 293 909</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations		14 293 909 14 293 909
Chap 10 Direction de l'Hydrologie et des Barrages		<u>52 471 847</u>
S/Chap 09 projet aftoutechargui		52 471 847
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		<u>52 471 847</u>
<u>Article2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>		<u>52 471 847</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles		52 471 847
S/s paragr. 0 divers immobilisations		52 471 847
Chap 60 SNDE		<u>23 070 216</u>
S/Chap 06 réseaux de distribution eau nktt		23 070 216
Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes		<u>23 070 216</u>
<u>Article 2</u> <u>Immobilisation corporelles</u>		<u>23 070 216</u>
Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations		23 070 216 23 070 216

TITRE N°: 80 COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME ET A L'ACTION HUMANITAIRE

TOTAL DU TITRE :		8 339 746
01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL:	8 339 746
Chap 03 Direction de la Promotion de la Société Civile		8 339 746
S/Chap 01 Direction de la Promotion de la Société Civile		1 359 090
Partie 2 Biens et Services		1 359 090
Article 1 Achats des biens		<u>50 000</u>
Parag 1 Matériel et consommable de bureaux		50 000
S/s paragr. 2 Fournitures et consommables de bureau		40 000
S/s paragr. 8 Produits et petits matériels de nettoyage		10 000
<u>Article2 Charges externes</u>		<u>104 900</u>
Parag 4 Entretien, réparation et maintenance		104 900
S/s paragr. 1 Entretien et réparation de matériel de bureau		36 000 0
S/s paragr. 4 Maintenance matériel informatique S/s paragr. 5 Entretien et Réparation Bâtiments administratifs		30 000
S/s paragr. 99 Autres entretiens		38 900
Article 3 Autres charges externes		<u>1 204 190</u>
Parag 2 Prestations de services divers		1 204 190
S/s paragr. 5 Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 204 190
S/Chap 71 Plateforme des acteurs non étatiques		2 161 883
Partie 4 Subventions et transferts		2 161 883
Article 1 Dons, subventions et transferts		2 161 883
		2 161 883
Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres S/s paragr. 99 AutresTransferts		2 161 883
S/Chap 72 Forum d'Appui à la Professionalisation des ONG		4 818 773
Partie 4 Subventions et transferts		4 818 773
Article 1 Dons, subventions et transferts		4 818 773

NOMENCLATURE DETAILLEE

CREDITS OUVERTS

(+)/ANNULES (-)

S/s paragr.

S/s paragr. 99 Autres Transferts

Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres

1 transferts aux établissement publics et autres

1 575 915

4 818 773

3 242 858

TITRE N°: 82 MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

TOTAL DU TITRE: 300 000 000

01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT TOTAL: 300 000 000

 Chap
 01 CABINET
 300 000 000

 S/Chap
 77 fonds de régulation des produits pétroliers
 300 000 000

 Partie 4 Subventions et transferts
 300 000 000

 Article 1 Dons, subventions et transferts
 300 000 000

 Parag 1 Transferts aux établissement publics et autres
 300 000 000

 S/s paragr.
 99 AutresTransferts
 300 000 000

TITRE N°:94

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

TOTAL DU TITRE: 24 981 487

02	BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	24 981 487		
<u>Chap</u>	10 DIRECTION GÉNÉRALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFO ET DE LA COMMUNICATION	RMATION	<u>24 021 487</u>		
Part Ar	ap 03 Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie) tie 6 Acquisition d'avoirs fixes ticle 2 Immobilisation corporelles Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations 16 DIRECTION DE LA PROMOTION, DE LA MICRO-FINANCE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	EET	24 021 487 24 021 487 24 021 487 24 021 487 24 021 487 960 000		
Part Ar	ap 02 prog. national intégré appui micro petite entreprise (pnime) tie 6 Acquisition d'avoirs fixes ticle 2 Immobilisation corporelles Parag 8 Autres immobilisation corporelles S/s paragr. 0 divers immobilisations		960 000 960 000 960 000 960 000 960 000		
TITRE N°: 99 DÉPENSES COMMUNES, CHARGES DE LA DETTE ET COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR					
	(COMPTES DE PRÊTS, D'AVANCES ET DE PARTIC D'AFFECTATION SPÉCIAL		EES		
	TOTAL DU TITRE :	-,	1 443 432 139		
01	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	TOTAL:	494 071 425		
Part Ar S/Cha Part Ar S/Cha Part Ar NOM		DITS OUVERTS	261 928 534 -181 186 531 -319 963 820 -319 963 820 -319 963 820 -319 963 820 138 777 289 138 777 289 138 777 289 443 115 065 443 115 065 443 115 065 443 115 065 232 142 891 232 142 891 232 142 891		
(+)/A	NNULES (-)				
1	ticle <u>1</u> <u>Intérêts de la dette</u> Parag 1 Intérêt de la dette intérieure S/s paragr. 2 Bons du trésor		232 142 891 232 142 891 232 142 891		
02	BUDGET D'INVESTISSEMENT	TOTAL:	949 360 714		
Part Ar	05 AUTRES INVESTISSEMENTS ap 01 Réserves Générales tie 6 Acquisition d'avoirs fixes ticle 2 Immobilisation corporelles Parag 8 Autres immobilisation corporelles		949 360 714 949 360 714 949 360 714 949 360 714 949 360 714		

S/s paragr. 0 divers immobilisations 949 360 714 COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (COMPTES DE 06 **TOTAL:** 0 PRÊTS, D'AVANCES, DE PARTICIPATIONS ET COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE) Chap 02 COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE 0 S/Chap 01 comptes d'affectation spéciale 1 559 983 595 Partie 9 Prêts, avances et participations 1 559 983 595 1 559 983 595 <u>Article 2</u> <u>Compte d'Affectation Spéciale</u> Parag 1 Compte d'Affectation 1 559 983 595 1 559 983 595 S/s paragr. 1 Commissariat Aides Alimentaires S/Chap 02 Pôle de dévlopt port artisanal de Tanit -359 983 595 Partie 9 Prêts, avances et participations -359 983 595 <u>Article 2</u> <u>Compte d'Affectation Spéciale</u> *-359 983 595* Parag 1 Compte d'Affectation -359 983 595 S/s paragr. 1 Commissariat Aides Alimentaires -359 983 595 S/Chap 03 Port de N'Diago -700 000 000 Partie 9 Prêts, avances et participations <u>-700 000 000</u> Article 2 Compte d'Affectation Spéciale *-700 000 000* Parag 1 Compte d'Affectation -700 000 000 1 Commissariat Aides Alimentaires -700 000 000 S/s paragr. S/Chap 04 Entretien routier -500 000 000 Partie 9 Prêts, avances et participations -500 000 000 <u>Article 2</u> <u>Compte d'Affectation Spéciale</u> -500 000 000 Parag 1 Compte d'Affectation -500 000 000 -500 000 000 S/s paragr. 1 Commissariat Aides Alimentaires

TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES

1846 017 978

VARIATION DU SOLDE BUDGETAIRE (Δ)

<u>Article 5</u>: Les crédits ouverts par le présent décret seront approuvés par une loi de finances rectificative qui sera soumise à la plus proche session parlementaire, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi 78-011 relative aux lois de finances.

<u>Article 6</u>: Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement Porte parole du Gouvernement

Actes Réglementaires

Décret n° 271-2018 du 19 Septembre 2018 fixant les attributions du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement et l'organisation de l'administration centrale de son département

ARTICLE PREMIER: En application des dispositions du décret n° 075-93 du 06 juin 1993 fixant les conditions d'organisation des

administrations centrales et définissant les modalités de gestion et de suivi des structures administratives, le présent décret a pour objet de définir les attributions du Ministre de la Culture et de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement et l'organisation de l'administration centrale de son Département.

ARTICLE 2: Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement a pour mission générale l'élaboration de la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans les domaines de la Culture, de l'Artisanat, des relations avec le parlement et la communication. Il est le Porte-parole du Gouvernement.

A ce titre, il est chargé de :

élaborer et mettre en œuvre la politique de développement des secteurs de la

0

- Culture et de l'Artisanat, des relations avec le parlement et la communication ;
- élaborer et appliquer les textes législatifs et réglementaires relatifs à la Culture, à l'Artisanat, aux relations avec le parlement et à la communication;
- appliquer les conventions internationales en matière de culture, d'artisanat, des relations avec le parlement et de communication;
- autoriser toutes actions en relation avec la culture, l'Artisanat et les relations avec le parlement et la communication
- autoriser des actions que la loi exige d'être autoriser dans le domaine de l'information et de la communication;
- initier, exécuter et suivre la mise en œuvre de plans et programmes portant sur l'identification, la conservation, la promotion et le développement de ces secteurs et, visant à favoriser les conditions propices à leur renforcement;
- poursuivre et intensifier toute mesure tendant à la concrétisation des objectifs fixés dans les domaines de la promotion, la préservation, la valorisation du patrimoine culturel et de l'artisanat;
- promouvoir la culture, l'artisanat national, et la communication à l'étranger et suivre la coopération avec les organismes et institutions internationaux travaillant dans le domaine :
- promouvoir et intégrer dans les programmes nationaux de développement le respect et la valorisation de la diversité culturelle et de la liberté de presse;
- Concevoir, en liaison avec les départements et les institutions concernés, les actions de nature à promouvoir la culture, l'artisanat et la communication et en garantir les spécificités;
- Orienter et impulser l'action des établissements de la culture, de l'artisanat et de la communication ainsi que les associations et unions agissant dans les domaines de la culture de l'artisanat et de la communication;
- Stimuler et encourager la création et la recherche dans les domaines de la culture de l'artisanat et de la communication ;
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre les programmes de formation dans les domaines de la culture de l'artisanat et de la Communication.

- Veiller à la conformité des activités culturelles et de communication menées par les centres étrangers et autres institutions culturelles avec les objectifs nationaux en matière de promotion, de préservation et de développement de la culture et de l'Artisanat et le développement et la professionnalisation du secteur médiatique.
- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- Appui et préservation de la propriété littéraire et artistique ;
- la liaison nécessaire entre le Gouvernement et le Parlement ;
- l'organisation et la préparation du calendrier des activités du Gouvernement au niveau du Parlement ;
- le suivi du calendrier des rencontres des membres du Gouvernement avec les structures parlementaires et en fixer une programmation régulière;
- Concevoir et suivre la politique de communication de l'action du Gouvernement dans le domaine IEC (Information, Education, Communication)
 ;
- veiller au respect de la liberté de presse et d'expression;
- promouvoir les mécanismes d'aide à la presse ;
- promouvoir l'image du pays à l'extérieur ;

A cet effet, il a notamment pour attributions de .

- garantir l'accès de tous les citoyens à la vie culturelle, notamment par la promotion des activités culturelles, l'élaboration et l'exécution de programmes tendant à stimuler et diffuser la production culturelle nationale;
- œuvrer dans le cadre du respect de l'authenticité et de l'originalité propre de la culture nationale, et ménager les ouvertures nécessaires sur les autres cultures et sur l'évolution culturelle dans le monde :
- assurer la sauvegarde et la promotion de la culture nationale et mettre en œuvre des mesures nécessaires à la promotion et au développement des activités culturelles destinées à l'épanouissement des capacités créatrices des citoyens;

- préparer et coordonner l'organisation et la participation aux manifestations et événements nationaux et internationaux se rapportant à la culture à l'artisanat et à la communication qui se déroulent en totalité ou partiellement sur le territoire national tels que les foires, expositions, salons, caravanes, rallyes, marathons, journées ou campagnes de sensibilisation, de promotion ou de formation et des congrès et séminaires médiatiques de la presse spécialisée;
- assurer la préparation et l'organisation de la participation de la Mauritanie aux expositions universelles, spécialisées et internationales, ainsi qu'à tous autres événements à caractère promotionnel et commercial pour les volets relevant des secteurs de la culture et de l'artisanat et de la communication :
- initier, en collaboration avec les Départements et Partenaires concernés, les démarches relatives à l'obtention d'appuis et subventions au profit des entreprises, opérateurs et organisations socioprofessionnelles des secteurs de la culture et l'artisanat et de la communication;
- administrer et conserver les biens mobiliers et immobiliers de l'Etat affectés à la promotion de la culture et de l'artisanat et de la communication, y compris les locaux, les bâtiments, les équipements, les foires, les laboratoires, les structures d'information et de documentation, de promotion, de contrôle, etc.

ARTICLE 3: Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement exerce le pouvoir de tutelle sur les Etablissements et Institutions publics suivants :

- la Commission Nationale pour l'Education, la Culture et les Sciences (CNECS) :
- l'Institut Mauritanien de Recherche et de Formation dans le domaine du Patrimoine et de la Culture (IMRFPC);
- l'Office National des Musées (ONM);
- la Bibliothèque Nationale (BN);
- la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA);
- la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers (CNARM).

- l'Agence Mauritanienne d'Information (A.M.I.);
- Radio Mauritanie S.A (R.M S.A);
- Télévision de Mauritanie S.A (TVM S.A);
- l'Imprimerie Nationale (I.N.).
- Télédiffusion de Mauritanie S.A (TDM S.A).

ARTICLE 4: L'administration centrale du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement comprend :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- La Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture ;
- Les Directions Centrales.

Au niveau régional, l'administration du Ministère est représentée par les Délégations Régionales de la Culture et de l'Artisanat.

TITRE I : LE CABINET DU MINISTRE ARTICLE 5 : Le Cabinet du Ministre

comprend sept (7) Chargés de Mission, huit (8) Conseillers Techniques, un (1) Inspecteur Général, cinq (5) Attachés au Cabinet et un Secrétaire Particulier.

<u>ARTICLE 6</u>: Les Chargés de Mission, placés sous l'autorité directe du Ministre, sont chargés de toute réforme, étude ou mission que leur confie le Ministre.

ARTICLE 7: Les Conseillers Techniques placés sous l'autorité directe du Ministre, sont chargés d'élaborer des études, notes d'avis et propositions sur les dossiers que leur confie le Ministre. Les Conseillers Techniques se spécialisent respectivement et en principe conformément aux indications ci-après:

- Affaires juridiques ;
- Action culturelle et Arts:
- Patrimoine culturel:
- Artisanat et Métiers ;
- Communication institutionnelle
- Relations avec le Parlement;
- Relations avec les médias privés ;
- Suivi et évaluation.

<u>ARTICLE</u> 8 : L'Inspection Interne du Ministère est chargée, sous l'autorité du Ministre, des missions définies à l'article 6 du décret n° 075-93 du 6 juin 1993.

Dans ce cadre, elle a notamment pour attributions de :

 vérifier l'efficacité de la gestion des activités de l'ensemble des services du Département et des organismes sous tutelle, et leur conformité aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à la politique et aux programmes d'actions prévus dans les différents secteurs relevant du Département ;

- évaluer les résultats effectivement acquis, analyser les écarts par rapport aux prévisions et suggérer les mesures de redressement nécessaires;
- élaborer un rapport circonstancié sur les irrégularités constatées en matière de gestion.

L'Inspection Interne est dirigée par un Inspecteur Général qui a rang de Conseiller Technique du Ministre, il est assisté de cinq (5) Inspecteurs qui ont rang de Directeurs Centraux, chargé respectivement de la Culture, du patrimoine, de l'Artisanat, des Relations avec le Parlement et de la Communication.

ARTICLE 9: Les attachés de cabinet accomplissent toutes les taches qui leur sont confiées par le Ministre. Ils ont rang de directeur adjoint de l'administration centrale et sont nommés par arrêté du Ministre.

<u>ARTICLE 10</u>: Le Secrétaire Particulier du Ministre est chargé de :

- la réception du courrier confidentiel du Ministre et du dossier du Conseil des Ministres dont il conserve les archives;
- la préparation et l'organisation de la participation du Ministre aux activités gouvernementales et de ses relations avec le Parlement, les relations publiques et le mouvement associatif:
- la consolidation et le suivi des activités du Ministre.

Il est nommé par arrêté du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement et a rang de Chef de Service de l'administration centrale.

TITRE II: LE SECRETERIAT GENERAL ARTICLE 11: Le Secrétariat Général est dirigé par un Secrétaire Général, et comprend les services suivants:

- le Service du Secrétariat Central;
- le Service de la Traduction ;
- le Service de l'Informatique ;
- le Service Accueil du Public ;
- le Service de la documentation et des archives ;

ARTICLE 12: Le Secrétaire Général a pour mission, sous l'autorité et par délégation du Ministre, d'exécuter les tâches définies à l'article 9 du décret n° 075-93 du 6 juin 1993 fixant les conditions d'organisation de

l'administration centrale et les modalités de gestion et de suivi des structures administratives, et notamment :

- l'application des décisions prises par le Ministre :
- la coordination des activités de l'ensemble des services du Département ;
- l'animation, la coordination et le contrôle des activités du Département ;
- le suivi administratif des dossiers et des relations avec les services extérieurs ;
- l'élaboration du budget du Département et le contrôle de son exécution ;
- la gestion des ressources humaines, financières et matérielles affectées au Département :
- la circulation de l'information et la préparation, en collaboration avec les Conseillers et les Directeurs, des dossiers à inscrire à l'ordre du jour du Conseil des Ministres.

<u>ARTICLE 13</u>: Le Service du Secrétariat Central est chargé de :

- la réception, l'enregistrement, la ventilation et l'exploitation du courrier arrivée et départ du Département ;
- la saisie informatique, la reprographie et l'archivage des documents.

Ce service comprend deux divisions:

- Division du courrier
- Division du suivi des dossiers.

ARTICLE 14: Le Service de la Traduction est chargé de la traduction de tous les documents ou actes utiles du Département.

Ce service comprend deux divisions :

- Division Arabe et français
- Division Anglais et autres langues.

ARTICLE 15: Le Service de l'Informatique est chargé de la gestion et de la maintenance du réseau informatique du Département.

Ce service comprend une division:

- Division du Suivi et Exécution

ARTICLE 16: Le Service Accueil du Public est chargé de l'accueil, de l'information et de l'orientation du public.

ARTICLE 17: Le Service de la Documentation et des Archives est chargé de la collecte, du répertoire, de la conservation des documents et de leur mise à la disposition du Département et du public.

TITRE III : LA CONSERVATION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

ARTICLE 18: La Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture est chargée, sous l'autorité du Ministre, de:

- Coordonner la recherche, la formation, la gestion, la conservation et la mise en valeur différentes composantes du patrimoine culturel sur les plans national et international.
- coordonner les actions techniques des différentes directions et établissements et comités techniques en charge des composantes du patrimoine.
- coordonner la mise en œuvre du programme national du développement culturel
- élaborer et mettre en œuvre les Politiques et les Stratégies d'identification, de protection et de mise en valeur du Patrimoine Culturel;
- veiller au respect de l'application de la législation et de la réglementation relatives au patrimoine et à la culture;
- veiller à la tenue des inventaires et de la Banque des Données du Patrimoine et de la Culture;
- initier, proposer et évaluer les actions relatives à la protection légale des biens culturels et proposer les dossiers de classement et d'acquisition des Biens Culturels;
- établir et mettre en œuvre les plans et programmes de protection du patrimoine et de la culture;
- établir et mettre en œuvre les plans et programmes de mise en valeur du patrimoine et de la culture.
- susciter et suivre, en relation avec les structures concernées, les programmes de recherche et de conservation des différentes composantes du patrimoine culturel, ainsi que de la participation des opérateurs aux manifestations culturelles nationales et internationales;
- appuyer les programmes des associations culturelles en matière de protection et de promotion du patrimoine et de la culture.

La Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture est dirigée par un Conservateur National du Patrimoine et de la Culture nommé par décret pris en conseil des ministres et dont les avantages sont fixés par arrêté conjoint du ministre chargé de la Culture et le ministre chargé des Finances.

La Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture comprend deux départements :

- Département des infrastructures, sauvegarde et restauration;
- Département de la promotion et de la mise en valeur du patrimoine et de la culture.

<u>ARTICLE</u> 19: Le département des infrastructures, sauvegarde et restauration est chargé de :

- proposer et évaluer les actions relatives à la protection légale du patrimoine culturel
 ;
- élaborer la législation et la réglementation relatives à la protection du patrimoine culturel et veiller à leurs applications ;
- réaliser et tenir les inventaires et la banque des données du patrimoine culturel
- classer et mettre à jour la liste des biens culturels.
- effectuer le contrôle des biens culturels autorisés à l'exportation et au transfert
- restaurer les différents biens culturels matériels et immatériels
- veiller à la mise en place des infrastructures culturelles.

Le chef du département des infrastructures, sauvegarde et restauration a rang de directeur adjoint de l'administration centrale. Il est nommé par arrêté du ministre sur proposition du conservateur national du patrimoine et de la culture.

Le département des infrastructures, sauvegarde et restauration comprend deux services :

- Service de l'Inventaire et du contrôle légal qui comprend deux divisions :
- Division de l'Inventaire et du Classement;
 - Division du Contrôle légal.
- Service sauvegarde, restauration et infrastructures qui comprend deux divisions
- Division sauvegarde et restauration ;

Division des infrastructures.

<u>ARTICLE</u> <u>20</u>: Le Département de la promotion et de la mise en valeur du patrimoine et de la culture est chargé de :

- établir les plans et programmes de promotion du patrimoine et de la culture
- établir, suivre et évaluer les opérations de promotion du patrimoine culturel ;
- autoriser et suivre les operateurs de commercialisation de services et biens culturels liés au patrimoine culturel;
- coordonner les activités génératrices de revenu avec les structures exploitant les produits du patrimoine culturel;
- réaliser les outils de la promotion des différentes composantes du patrimoine culturel.

Le chef de la promotion et de la mise en valeur du patrimoine et de la culture a rang de directeur adjoint de l'administration centrale. Il est nommé par arrêté du ministre sur proposition du conservateur national du patrimoine et de la culture.

Le département de la promotion et de la mise en valeur du patrimoine et de la culture comprend deux services :

- Services manifestations et festivals qui comprend deux divisions
 - Division manifestations et festivals nationales
 - Divisions manifestations et festivals internationales
- Service appui à la production culturelle qui comprend deux divisions :
 - Division des biens et services du patrimoine culturel
 - Division suivi et évaluation

Sont affiliés à la conservation nationale du patrimoine et de la culture, des conservateurs de sites et de musées ainsi que des gestionnaires de festivals qui ont rang de directeurs adjoints de l'administration centrale et sont nommés par arrêté du ministre sur proposition du conservateur national du patrimoine et de la culture

TITRE IV : LES DIRECTIONS CENTRALES

ARTICLE 21: Les Directions Centrales du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement sont au nombre de Douze (12):

- la Direction de l'Action Culturelle et des Arts ;
- la Direction du Livre et de la Lecture Publique ;
- la Direction de l'Artisanat et des Métiers ;
- la Direction des Relations avec le Parlement
- la Direction de la Promotion de l'édition et des Relations avec la Presse
- la Direction du Développement de la Communication Audiovisuelle
- la Direction de la Promotion des médias Electroniques et du contenu numérique
- la Direction des Etudes, de la Planification et de la Programmation
- la Direction de la Coopération et des Relations Extérieures;
- la Direction de la Formation;
- la Direction des Affaires Financières.
- la Direction des Affaires Administratives.

1- La Direction de l'Action Culturelle et des Arts

<u>ARTICLE 22</u> : La Direction de l'action culturelle et des Arts est chargée de :

- mettre en œuvre la politique nationale destinée à promouvoir l'action culturelle et artistique;
- favoriser le rayonnement de la culture nationale par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'animation culturelle et artistique;
- susciter et suivre, en relation avec les structures concernées, la participation des opérateurs aux manifestations culturelles nationales et internationales;

- soutenir les programmes des associations culturelles en matière de promotion et de diffusion culturelles;
- soutenir les structures et les operateurs chargés de la production, la création, la protection et la promotion culturelle et artistique;
- promouvoir la création culturelle et artistique et soutenir les operateurs culturels et artistiques;
- coordonner les activités des centres culturels étrangers et autres associations culturelles

La Direction de l'Action Culturelle et des Arts est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur Adjoint. Elle comprend quatre services :

- Service de la Réglementation et du développement des Arts Vivants et des Spectacles;
- Service du Soutien à la Création Artistique;
- Service de la Propriété littéraire et Artistique ;
- Service de la Promotion et de la Diffusion des Activités Culturelles et Artistiques.

<u>ARTICLE 23</u>: Le Service de la Réglementation et du développement des Arts Vivants et des Spectacles, est chargé de:

- suggérer les modes d'organisation adaptés aux entités chargées de la production et de la diffusion artistiques :
- coordonner et suivre les actions entreprises par les entités de production artistique;
- concevoir les cadres normatifs régissant les différentes activités inhérentes aux arts
 ;
- constituer une banque de données relative aux créateurs et à la création artistique (recensement, enregistrement et revivification du répertoire musical et lyrique et des danses populaires);
- promouvoir l'organisation d'expositions et de concours visant à encourager la reproduction originale des œuvres artistiques;
- promouvoir toute action visant à favoriser l'émergence de jeunes talents artistiques.

Ce service comprend deux divisions:

- Division des Arts Dramatiques, Chorégraphiques et Arts Lyriques ; - Division des Arts Audiovisuels, Cinématographiques et du Multimédia.

<u>ARTICLE 24</u>: Le Service du Soutien à la Création Artistique est chargé de:

- proposer les mesures favorables à l'émulation de la création artistique;
- établir les mécanismes de concertation et de coordination avec les artistes;
- soutenir la création artistique par le biais de mécanismes légaux d'aides ;

Ce Service comprend deux divisions :

- Division de la Promotion des Artistes et du Suivi des Requêtes ;
- Division du Soutien à la Création Artistique et de la Promotion des Jeunes Talents.

<u>ARTICLE 25</u>: Le Service de la Propriété littéraire et Artistique, est chargé en rapport avec les organismes concernés, du suivi et de la centralisation des questions relatives à la propriété littéraire et artistique ainsi que des mécanismes de leur protection.

Ce service comprend deux divisions:

- Division de la propriété littéraire ;
- Division de la propriété artistique.

<u>ARTICLE 26:</u> Le Service de la Promotion et de la Diffusion des Activités Culturelles et Artistiques, est chargé de:

- établir des programmes d'animation culturelle et des manifestations artistiques et veiller à leur mise en œuvre ;
- initier, en relation avec la société civile et les collectivités locales, les études, les recherches et les programmes en vue de favoriser la promotion et le développement de la pratique des activités culturelles;
- assister les entités chargées de la diffusion culturelle dans la conception et l'organisation de leurs programmes d'animation culturelle et les aider à réunir les moyens nécessaires à leur bon déroulement.
- conclure des contrats-programmes avec les associations culturelles et contrôler l'usage des subventions qui leur sont accordées;
- superviser l'organisation des festivals culturels institutionnalisés et évaluer leurs impacts;
- proposer les voies et moyens favorables à l'émergence du marché de l'art, à son organisation et son développement.

Ce Service comprend trois divisions:

- -Division de la Conception et de l'Organisation des Programmes Culturels,
- Division Appui et Suivi des Associations Culturelles et Artistiques
- Division Conception et Organisation des programmes artistiques

2- La Direction du Livre et de la Lecture Publique

<u>ARTICLE 27</u>: La Direction du Livre et de la Lecture Publique est chargée de :

- élaborer, coordonner et évaluer l'action du Ministère de la Culture et de l'Artisanat dans le domaine du livre et de la lecture;
- promouvoir la création, la recherche, l'impression, l'édition et la diffusion du livre;
- exercer le contrôle technique de l'État sur les bibliothèques sur toute l'étendue du territoire national;
- organiser le réseau national des bibliothèques et des salles de lecture publique;
- développer la traduction et l'édition de publications culturelles ;
- proposer la formation des agents chargés de la gestion des bibliothèques et autres salles de lecture;
- renforcer la coopération sousrégionale, régionale et internationale dans le domaine du livre et de la lecture publique.
- Sauvegarder la diversité et la richesse culturelle nationale
- organiser et participer à des manifestations dans le domaine de la lecture publique.
- Elaborer des rapports annuels sur la situation du livre national dans le pays (édition, diffusion, lecture).
- proposer des mesures incitatives des œuvres littéraires et leur publication
- proposer des mesures incitatives pour la promotion de l'édition.
 - La Direction du Livre et de la lecture publique est dirigée par un Directeur assisté d'un Directeur adjoint. Elle comprend quatre services :
- service du soutien à la création littéraire;
- service des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique ;
- service impression et édition ;
- service de distribution.

<u>ARTICLE 28</u>: Le service du soutien à la création littéraire est chargé de :

- élaborer et initier toute action pour promouvoir et soutenir la création littéraire;
- proposer les mesures nécessaires d'enregistrement et de protection de la propriété intellectuelle des auteurs nationaux;
- encourager la traduction, l'adaptation et la reproduction des œuvres littéraires ;
- programmer, organiser et animer des conférences, manifestations, colloques et séminaires se rapportant à la création littéraire.

Ce service comprend deux divisions :

- Division Suivi de la production littéraire,
- Division Appui à la traduction des œuvres littéraires.

ARTICLE 29: Le service des bibliothèques et de la promotion de la lecture publique est chargé de :

- initier tout programme de développement et de promotion de la lecture publique ;
- animer et suivre l'activité des librairies ;
- mettre en place et promouvoir le réseau des bibliothèques à travers le territoire national :
- se prononcer sur les demandes d'attribution des autorisations administratives y afférentes prévues par la réglementation.

Ce service comprend deux divisions:

- Division du développement du réseau des bibliothèques publiques ;
- Division de la promotion de la lecture publique.

<u>ARTICLE 30</u>: Le service impression et édition est chargé de :

- Inciter à la production des œuvres littéraires et leur diffusion ;
- Promouvoir l'édition ;

<u>ARTICLE 31</u>: Le service distribution est chargé de :

- Distribuer les publications du Département ;
- Distribuer et acheminer les livres et publications auprès des lecteurs dans tout le pays;
- Approvisionner les salles de lecture en livres et publications.

3- La Direction de

l'Artisanat et des Métiers

ARTICLE 32: La Direction de l'Artisanat et des Métiers est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi, en coordination avec les services concernés de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'artisanat et des métiers. A ce titre, elle est chargée de:

- étudier, concevoir et faciliter la mise en œuvre des programmes de promotion du secteur de l'artisanat et des métiers;
- moderniser les méthodologies et définir des programmes d'actions couvrant tous les domaines et corps de métiers de l'artisanat;
- coordonner toutes les interventions relevant de l'artisanat, des métiers et de la micro entreprise;
- proposer l'agrément des organisations socioprofessionnelles, attribuer la carte professionnelle d'artisan, et tenir le répertoire des métiers de l'artisanat;
- organiser et encadrer les activités du secteur et contrôler la qualité des productions;
- mener toutes actions destinées à promouvoir et moderniser le secteur de l'artisanat et des métiers et à soutenir la commercialisation de ses produits;
- rechercher et exploiter les principales opportunités d'exportation des produits de l'artisanat national;
- veiller à la sauvegarde du patrimoine de l'artisanat ;
- produire, exploiter et diffuser les statistiques du secteur de l'artisanat ;
- appuyer le développement des organisations professionnelles de l'artisanat et des métiers;
- assurer l'intégration des activités de l'artisanat dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et toutes autres politiques publiques de développement.

La Direction de l'Artisanat et des Métiers est dirigée par un Directeur assisté d'un Directeur Adjoint et comprend quatre services :

- Service de la Réglementation et du Contrôle ;
- Service des Organisations Professionnelles :

- Service Technique;
- Service de la promotion.

ARTICLE 33: Le Service de la Réglementation et du Contrôle est chargé de l'étude et de l'élaboration des textes, du contrôle, du suivi, de la collecte des statistiques et des réformes juridiques de l'artisanat.

Ce service comprend deux Divisions :

- Division de la Réglementation et Statistiques ;
- Division du Contrôle.

ARTICLE 34: Le Service des Organisations Professionnelles est chargé du suivi des dossiers de reconnaissance et d'agrément des groupements artisanaux, des organisations professionnelles d'artisans, l'animation et la sensibilisation, le suivi du système d'apprentissage, et l'identification des besoins en formation.

Se service comprend deux Divisions:

- Division des Agréments ;
- Division de l'Evaluation des besoins en formation et de l'Apprentissage.

ARTICLE 35: Le Service Technique a pour attribution l'identification et la recherche des équipements de base à usage collectif, l'organisation et l'encadrement des zones artisanales, la gestion et la maintenance de ces zones, la diffusion et la vulgarisation, en concertation avec les centres techniques et de recherches concernés, de nouvelles techniques et technologies de production au sein du milieu artisan.

Ce service comprend deux Divisions:

- Division des Infrastructures ;
- Division Recherches et Technologies.

ARTICLE 36: Le Service de la Promotion est chargé de coordonner et de suivre les projets de développement pour le secteur de l'artisanat, de l'identification, de l'organisation et de la participation du secteur de l'artisanat aux foires, salons et expositions aussi bien au niveau national qu'à l'étranger.

Ce service comprend deux Divisions :

- Division des Projets et Documentation;
- Division des Foires et Expositions.

4- la Direction des Relations avec le Parlement

<u>ARTICLE 37</u> : La Direction des Relations avec le Parlement est chargée de :

- assurer la liaison nécessaire entre le Gouvernement et le Parlement ;
- assurer la coordination entre les différentes institutions compétentes en matière de proposition, d'adoption, de promulgation et de publication des lois ;
- organiser et préparer le calendrier des activités du Ministre au niveau du Parlement;
- suivre et préparer le calendrier des rencontres entre les membres du Gouvernement et les parlementaires et en fixer la programmation;

La Direction des Relations avec le Parlement est dirigée par un Directeur assisté par un Directeur adjoint. Elle comprend trois services .

- Service de la Coordination;
- Service des Etudes ;
- Service contrôle et suivi parlementaires.

<u>ARTICLE 38</u>: le Service de la Coordination est chargé de :

- Suivre l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée nationale ;
- Suivre le calendrier des rencontres entre le gouvernement et les députés ;
- Assister les membres du Gouvernement en matière de procédure législative ;
- Assurer le contact nécessaire entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale.

Le service de la Coordination comprend une division :

- division des Travaux Parlementaires.

<u>ARTICLE 39</u>: le Service des Etudes est chargé de :

- Elaboration de documents des sessions parlementaires
- Organisation et archivages des projets de lois ;
- Elaboration de rapports des travaux parlementaires ;
- Etudes relatives au travail gouvernemental devant le parlement ;

Le service des Etudes comprend une division :

- division des Etudes et Synthèse.

<u>ARTICLE 40</u>: le Service de contrôle et suivi parlementaires est chargé de :

- préparer les interpellations ; les questions orales et écrites ;

5- La Direction des Accréditations et des relations avec la presse

Article 41: La Direction de la promotion de l'édition et des relations avec la presse est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre la politique du département en matière de développement de la presse et de l'édition;
- veiller au respect de la règlementation de la presse écrite;
- veiller au respect de l'éthique et de la déontologie en matière de presse
- proposer les mesures nécessaires à l'assainissement du secteur de la presse;
- coordonner et suivre les activités de la presse étrangère dans le pays;
- faciliter l'accréditation et suivre l'exercice des médias étrangers dans le pays;
- proposer les mesures nécessaires pour la promotion du secteur de la presse ;
- coordonner et suivre les activités de la presse étrangère écrite çà l'intérieur du pays;
- produire un rapport trimestriel sur l'état de la presse écrite dans le pays ;
- encadrer les activités des associations professionnelles de la presse écrite ;
- assurer le secrétariat de la commission de la carte de presse ;
- promouvoir les mécanismes d'aide publique à la presse privée ;
- suivre et concevoir la politique du gouvernement en matière de la communication pour le développement.

La Direction de la promotion de l'édition et des relations avec la presse est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur adjoint.

Elle comprend deux services :

- Service des Relations avec la presse;
- Service Accréditations ;

<u>Article 42 :</u> Le Service des relations avec la presse est chargé de :

- réaliser des études de développement du secteur ;
- proposer des mesures de nature à améliorer les rapports du Ministère avec les promoteurs de la presse écrite.
- Veiller au respect des textes régissant le secteur de la presse

- Proposer toutes les mesures visant à renforcer le cadre juridique et organisationnel du secteur de la presse;
- Développer les relations avec la presse de nature à sauvegarder la liberté de presse et les intérêts supérieurs de la Nation.

Il comprend deux divisions:

- Division Relations avec les organisations;
- Division Carte de Presse.

<u>Article 43 :</u> Le Service Accréditations est chargé de :

- Coordination et suivi des activités de la presse étrangère dans le pays;
- Délivrance de la carte de presse.

Il comprend deux divisions:

- Division du Suivi ;
- Division de la Délivrance.

6- La Direction du développement de la Communication audiovisuelle

Article 44 : La Direction du développement de la Communication Audiovisuelle est chargée de :

- elaborer, animer et exécuter la politique du gouvernement dans le domaine de l'audiovisuel et notamment au niveau de la télévision, de la radio et des autres moyens de diffusion:
- organiser et suivre l'exercice public des activités audiovisuelles ;
- concevoir et mettre en œuvre une politique cohérente dans le domaine de la publicité;
- contribuer à la promotion de l'image du pays à l'extérieur;
- Archiver les reportages, prises de vue, documentaires réalisés par les journalistes étrangers dans le pays ;
- suivre et évaluer les moyens audiovisuels de communication publics et produire un rapport trimestriel sur l'état du secteur;
- proposer toutes mesures visant à combler les insuffisances de la réglementation qui régit le secteur.
- Suivre les ateliers de développement des organes de diffusion.

La Direction du développement de la Communication Audiovisuelle est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur adjoint. Elle comprend deux services :

- Service du Suivi;
- Service Organisation.

Article 45: Le Service du Suivi est chargé de :

- mesurer la qualité technique des prestations des mass media audiovisuels et produire un rapport trimestriel sur l'état du secteur;
- faire une synthèse quotidienne des informations diffusées sur ces moyens et relatives au pays ;
- faire une étude périodique sur les prestations des média publics et de toute autre forme de communication relative à l'audiovisuel.
- proposer les mesures de nature à améliorer la qualité des services à court et moyen termes.

Il comprend deux divisions:

- Division du Suivi des médias locaux ;
- Division du Suivi des médias internationaux.

<u>Article 46</u>: Le service Organisation est chargé de :

- veiller au respect de la réglementation relative à l'audio-visuel ;
- proposer toutes actions pouvant contribuer au renforcement du cadre juridique et réglementaire qui régit le secteur en vue de le développer efficacement;
- assurer le suivi de la délivrance des autorisations et le contrôle des activités dans ce domaine;
- coordonner et suivre les activités des médias audiovisuels étrangers dans le pays.

Il comprend deux divisions:

- Division des autorisations ;
- Division de la coordination.

7- la Direction de la Promotion des médias Electroniques et du contenu numérique

<u>ARTICLE 47</u>: la Direction de la Promotion des médias Electroniques et du contenu numérique est chargée de :

- proposer toute mesure de nature à réglementer le sous-secteur de la presse électronique ;

- veiller au respect de la réglementation en vigueur dans le domaine de l'Internet :
- suivre l'information produite sur le Net concernant le pays ;
- évaluer l'action de la presse électronique nationale ;
- proposer des mécanismes de développement du contenu numérique mauritanien;
- renforcer l'autorégulation au niveau des acteurs du domaine de l'information numérique;
- créer un contenu numérique conforme à l'histoire du pays, ses réalités et ses ressources;
- suivre le contenu des sites électroniques du gouvernement et proposer des mécanismes visant à améliorer leur contenu ;
- Renforcer la visibilité nationale sur la toile.

La Direction de la Promotion des médias Electroniques et du contenu numérique est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur adjoint.

Elle comprend deux services:

- Service de la Veille électronique ;
- Service de la Synthèse.

<u>ARTICLE 48</u>: Le Service de la Veille électronique est chargé de :

- suivre l'évolution de la presse électronique nationale ;
- encourager le développement légal de cette presse ;
- suivre l'intérêt porté par la presse électronique étrangère à la Mauritanie ;
- proposer des mécanismes adéquats pour le renforcement et le développement du contenu numérique mauritanien.

. **ARTICLE 49** : Le Service de la Synthèse est chargé de :

- produire une synthèse quotidienne de l'actualité électronique nationale ;
- réaliser une revue de presse hebdomadaire de la presse électronique internationale relative au pays..

8- La Direction des Etudes, de la Programmation et de la Planification

ARTICLE 50 : La Direction des Etudes, de la Programmation et de la Planification est chargée de:

- Initier la programmation des activités et études du département à caractère technique.
- Proposer toutes les mesures nécessaires de contrôle et de suivi des études en vue de développer la mission du département;
- Suivre et évaluer le plan d'actions du département ;
- Coordonner et exécuter les projets du Ministère en collaboration avec la Direction chargée de la Coopération;
- Etablir le bilan des activités du département ;
- Coordonner les activités du développement dans le domaine de la documentation et des technologies nouvelles;
- Centraliser les données relatives aux projets et programmes du département;
- Coordonner les études et stratégies du département en concertation avec les directions centrales;
- Etablir un rapport annuel des activités du Ministère en collaboration avec les différentes directions centrales et établissements publics sous tutelle;
- Elaborer les fiches techniques des projets.

La Direction des Etudes, de la Programmation et de la Planification est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur Adjoint.

Elle comprend quatre services:

- Service des Etudes ;
- Service de la Programmation;
- Service Suivi et Evaluation;
 - Service Documentation.

ARTICLE 51: Le Service des Etudes est chargé de :

- Des études générales et spécifiques ;
- Des orientations stratégiques et des études prospectives ;
- Conception et promotion des instruments et approches méthodologiques pour l'exécution des projets et activités;
- Initier les formulaires de rapports sollicités par les différentes des directions.

Le service comprend deux divisions :

- Division Méthodologie;
- Division Etudes.

ARTICLE 52: Le Service de la Programmation est chargé de planifier et programmer les activités du Département.

Ce service comprend deux divisions:

- Division de la Programmation;
- Division du Suivi et de l'Evaluation.

<u>ARTICLE 53</u>: Le Service du Suivi et Evaluation est chargé du suivi des projets et activités et leur évaluation la coordination, de l'orientation et du suivi de la coopération dans les différents secteurs.

Ce Service comprend deux divisions :

- Division du suivi ;
- Division de l'Evaluation.

<u>ARTCLE 54:</u> Le service Documentation est chargé de :

- Disponibiliser les références des documents techniques ;
- Actualiser les outils d'analyse et de traitement des documents, en particulier les références techniques;
- Assurer le développement des échanges d'information avec les entreprises nationales.

Ce Service comprend deux divisions :

- Division des archives :
- Division des statistiques.

9- La Direction de la Coopération et des Relations Extérieures

<u>ARTICLE</u> <u>55</u> : La Direction de la Coopération et des Relations extérieures est chargée de :

- concevoir, suivre et exécuter la politique du département en matière de coopération internationale;
- centraliser les données relatives à l'ensemble des programmes de coopération du Ministère avec les différents partenaires au développement;
- participer aux réunions des commissions mixtes et assurer le suivi de l'exécution des recommandations qui en émanent.
- Centraliser les données relatives aux projets de coopération ;

La Direction de la Coopération et des Relations extérieures est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur adjoint.

Elle comprend deux services:

- Service de la Coopération ;
- Service des Relations extérieures.

<u>ARTICLE 56</u>: Le Service de la Coopération est chargé de :

- coordonner, orienter les activités de Coopération dans les différents secteurs;
- assure le suivi de ces activités.

Il comprend deux divisions:

- Division de la Coopération bilatérale ;
- Division de la Coopération multilatérale.

<u>Article 57:</u> Le Service des Relations extérieures est chargé de :

- Organiser l'accueil et orienter les partenaires et usagers étrangers
- Suivre les activités et relations avec les partenaires

10- La Direction de la Formation

<u>Article 58:</u> la direction de la formation est chargée de :

- -Coordonner les activités de formation ;
- -Proposer les plans de formation des différentes structures et établissements sous tutelle :
- -Assurer le coordination entre les organisations nationales et internationales de formation ;
- -superviser les études et plans de formation en vue de la professionnalisation des organes médiatiques.

La direction de la Formation est dirigée par un Directeur, assisté d'un Directeur Adjoint. Elle comprend deux services :

- -Service Formation;
- -Service Professionnalisation.

<u>ARTICLE 59</u>: Le service formation est chargé de concevoir les plans de formation des acteurs du secteur.

<u>ARTICLE</u> <u>60</u>: le service de la professionnalisation est chargé de l'appui des capacités des différents acteurs du secteur.

11- La Direction des Affaires Financières

<u>ARTICLE 61</u>: La Direction des Affaires Financières est chargée, sous l'autorité du Secrétaire Général, des attributions suivantes :;

- l'entretien du matériel et des locaux ;
- initiation et suivi des marchés du département ;
- la préparation, en collaboration avec les autres Directions, du projet de budget annuel du Département;

- le suivi de l'exécution du budget et des autres ressources financières du Ministère, en initiant notamment les dépenses et en contrôlant leur exécution;
- contrôle et suivi des approvisionnements du département ;

La Direction des Affaires Financières est dirigée par un Directeur.

Elle comprend deux services:

- service des moyens généraux ;
- Service de la Comptabilité.

<u>ARTICLE 62</u>: Le service des moyens généraux est chargé de :

- arrêter les besoins de l'administration centrale en matériels, mobiliers et fournitures et en assurer l'acquisition;
- assurer la gestion et l'entretien des biens meubles et immeubles de l'administration centrale;
- assurer l'organisation matérielle des manifestations et déplacements en relation avec les missions du Ministère;
- tenir et mettre à jour l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'administration centrale.

Ce service comprend deux divisions :

- Division des marchés ;
- Division du matériel.

ARTICLE 63: Le Service de la Comptabilité est chargé de l'élaboration et du suivi de l'exécution du budget ainsi que de la tenue de la comptabilité et la comptabilité matière.

Ce service comprend deux divisions:

- Division des dépenses ;
- Division de la programmation et du budget.

12- La Direction des Affaires Administratives

<u>ARTICLE 64:</u> La Direction des Affaires Administratives est chargée, sous l'autorité du Secrétaire Général, des attributions suivantes :

- Suivi des procédures administratives et proposition de textes réglementaires nécessaires pour le développement du travail administratif;
- Gestion et suivi de la carrière professionnelle des fonctionnaires et agents du département.
- Planification et suivi de la formation professionnelle du personnel du Ministère;

- Gestion des critères d'affectation et de promotion du personnel

La Direction des Affaires Administratives est dirigée par un Directeur et comprend deux services :

- Le Service du Personnel;
- Le Service de Suivi

ARTICLE 65: Le Service du personnel est chargé de :

- gérer la carrière professionnelle des fonctionnaires et agents du Département;
- étudier, proposer et mettre en œuvre le plan de formation du personnel relevant du département ;

Il comprend deux divisions:

- -Division des stages ;
- -Division Gestion du Personnel.

ARTICLE 66 : Le Service du Suivi est chargé de :

- proposer des grilles et procédures administratives nécessaires au développement du travail du département;
- étudier et proposer toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration de la qualité du travail administratif;

Il comprend deux divisions:

- Division contrôle administratif;
- Division Evaluation.

TITRE V- Les Cellules Programmes

ARTICLE 67: Pour garantir l'efficacité et l'efficience requise pour son intervention, le Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, Porte- Parole du Gouvernement, peut créer autant de Cellules, Programmes et de Projets qu'il juge nécessaire. Les Cellules, Programmes et Projets sont crées par Arrêtés du Ministre. Ils sont dotés d'une organisation autonome. Ils sont dirigés par des Chefs de cellules, programmes ou des Coordinateurs nommés par le Ministre.

Les Arrêtés créant les Programmes et les Projets précisent les modalités pratiques de leur lien avec les directions techniques.

TITRE VI- Les Délégations Régionales

.ARTICLE 68: Il est créé au niveau de chaque chef lieu de Wilaya, une Délégation Régionale de la Culture et de l'Artisanat, structurée en services régionaux et au niveau des Moughataa un service départemental dirigé par un chef de service ayant rang de chef de service de l'administration centrale. Il

est placé sous l'autorité du Hakem et du délégué son département et le Décret n° 245-2017 du régional.

La délégation régionale est dirigée par un Délégué Régional ayant rang de directeur de l'administration centrale. Il est nommé par arrêté du Ministre chargé de la Culture et de l'Artisanat.

ARTICLE 69: Le Délégué Régional de la Culture et de l'Artisanat est investi de tous les pouvoirs à l'effet d'orienter, de coordonner et de contrôler l'activité des différentes structures du Ministère au niveau régional conformément aux politiques et mesures arrêtées par le Département.

ARTICLE 70: Les Délégation Régionale de la Culture et de l'Artisanat sont placées sous l'autorité du Wali. Elles doivent toutefois, coordonner leurs activités avec le Secrétariat Général du Ministère de la Culture et de l'Artisanat, en collaboration avec le cabinet du Ministre et les Directions Centrales dans la limite de leur compétence.

ARTICLE 71 : L'organisation interne des Délégations Régionales est précisée par arrêté du Ministre chargé de la Culture et de l'Artisanat

TITRE VII: DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 72 : Les dispositions du présent décret seront précisées, en tant que de besoin, par arrêté du Ministre de la Culture et de l'Artisanat et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, notamment en ce qui concerne la création des cellules et la définition des missions au niveau des services et divisions.

ARTICLE 73 : Il est institué au sein du Ministère de la Culture et de l'Artisanat et des relations avec le parlement, un Conseil de chargé Direction du suivi de l'état d'avancement des actions du département. Ce Conseil de Direction est présidé par le Ministre ou par délégation, par le Secrétaire Général. Il regroupe le Secrétaire Général, les Chargés de Mission, les Conseillers Techniques et les Directeurs Centraux et se réunit une fois tous les quinze jours. Il est élargi aux Responsables des Organismes relevant du Ministère une fois par semestre.

ARTICLE 74 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret, notamment le Décret n° 192-2014 du 07 Septembre 2014 fixant les attributions du Ministre de la Culture et de l'Artisanat et l'organisation de l'administration centrale de

son département et le Décret n° 245-2017 du 1^{er} juin 2017 fixant les attribution du Ministre des Relations avec le Parlement et la Société Civile et l'organisation de l'administration centrale de son département.

ARTICLE 75: Le Ministre de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

IV-ANNONCES

AVIS DE PERTE D'UN TITRE FONCIER 7547/18

Par devant nous, Maïtre Mohamed Abdellahi Ould Soueilim, Notaire de la charge numéro 10 à Nouakchott

A comparu:

Mr MOHAMEDEN MOHAMED MAHMOUD EMANE né le 31/08/1967 à Wad Naga, titulaire du NNI 5752475585

Lequel déclaré devant nous, en vertu du Certificat de déclaration de perte, délivré par l'Inspecteur Principal Mr HACEN O/ SAMBA au profit de Mr MED EL MAMYA MED CHEIKH MED EL MAMY, né en 1978 à Teyaret portant sur la perte des documents objet des titres fonciers suivants :

- 1- Titre foncier N° 14042 pour lot N° 57 en date 31/01/2011 fercle Trarza
- 2- Titre foncier N° 13825 pour lot N° 54 en date 23/11/2010 Cercle Trarza
- 3- Titre foncier N° 13831 pour lot N° 55 en date 23/12/2010 Cercle Trarza
- 1- Titre foncier N° 14039 pour lot N° 54 en date 31/01/2011
- 5- Titre foncier N° **14040** pour lot N° **56** en date 31/01/2011
- 6- Titre foncier N° 14041 pour lot N° 55

En foi de quoi, nous lui établissons le présent acte pour servir et valoir ce que de droit.

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public, la perte de la copie de titre foncier n° 90 Cercle de L'Adrar du 5/4/1954, au nom de Mr: Hemody Ould Mahmoud, suivant la déclaration de, Mr: Mohamed Mahmoud El Haïbe Hemody, né en 1968 à Atar, il en porte seul la responsabilité sans que le notaire confirme ou infirme le contenu.

Attestation de radiation n° 0068/2018

Nous soussignés Maitre Abdrrehman El Khalifa, Greffier en charge du Registre du commerce au niveau du Tribunal du Commerce de Nouakchoot. Vu la demande présentée par Mr Abdel Mejid Cherif Boudadya: tendant à radier APAVE INTERNATIONAL _SAS/SUCCURSALE MAURITANIE, inscrite au registre du commerce en date du 20/10/2005, sous le les numéros 1412 (chronologique) et 49305 (analytique), ayant pour objet social: Contrôle — Audit-Certification et Formation,

Attestons que APAVE INTERNATIONAL_SAS/SUCCURSALE MAURITANIE a été radiée du registre du commerce

Fait à Nouakchott, le 10/10/2018

INSCRPTION DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

quant à la teneur des annonces.

 N° 0295/2018(Article 117 suivants de la loi 2000.05 du 18 Janvier 2000 portant code de commerce)

Le vendeur

La Société Industrielle de biscuiterie (IBS) — SA sise la zone Industrielle du Wharf, Nouakchott, Mauritanie, Immatriculée au registre do commerce sous le n° 6801 en date du 26/10/1983. L'acheteur M. Sidi Mohamed Mohamed Abdellahi el Atigh M. Cheikh Mohamed Abdellahi El Atigh Titre Constitutif de la vente

Contrat de vente sous seing privé signé entre les parties en date du 16/02/2018 comportant 2 articles déposé à l'étude du M. Ishagh Ould Ahmed Miské, sous le n° 6314/2018 et déposé au registre de commerce en date du 07/11/2018.

Fonds de commerce objet de la vente

L'Unité de production d'eau minérale EL KAWTHAR comprenant: le terrain et les constructions qui s'y trouvent et les marchandises, produits et matériel décrits en annexe, au montant de 13 345 000 MRU (prix de la vente)

Le greffier en charge du registre du commerce au niveau du tribunal de commerce de Nouakchott certifie que la présente vente de fons de commerce a été inscrite au registre des inscriptions 2018.

Fait à Nouakchott, le 08/11/2018

Le Greffier

Le prix d'une copie 50 N- UM

BIMENSUEL AVIS DIVERS ABONNEMENTS ET ACHAT AU Paraissant les 15 et 30 de chaque **NUMERO** mois POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU Abonnement: un an / NUMERO Les annonces sont S'adresser à la Direction de l'Edition du Journal reçues au service du Pour les sociétés..... 3000 N- UM Officiel Journal Officiel io@primature.gov.mr Les achats s'effectuent exclusivement au comptant, Pour les Administrations 2000 N- UM par chèque ou virement bancaire compte chèque L'Administration postal n°391 Nouakchott décline toute Pour les personnes physiques 1000 Nresponsabilité

Edité par la Direction de l'Edition du Journal Officiel

PREMIER MINISTERE